



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 9 FEVRIER 2011

BULLETIN N° 147

76^{ème} Année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ETAT DES PRÉSENTS	4
ORDRE DU JOUR	5
ADOPTION DU BULLETIN N° 146 DU 14 DECEMBRE 2010	7
COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	7
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	10
<input type="checkbox"/> Délibérations pour acte :	10
↳ Compte-rendu des décisions prises par le Président.....	10
↳ Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°c_2008-04-09 /05 du 9 avril 2008.....	10
↳ Compte-rendu des décisions prises par le bureau du 25 janvier 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°c_2008-06-25 /07 du 25 juin 2008.....	10
<input type="checkbox"/> Délibérations	10
↳ Débat d'orientation budgétaire 2011	10
↳ Contributions à mettre en recouvrement en 2011 pour les charges dues par les communes au SIGERLy	20
↳ Vente des locaux du SIGERLy 2/4 petite rue de la Rize à Villeurbanne.....	22
↳ Extension des locaux au siège du SIGERLy rue de la Baisse à Villeurbanne.....	22
↳ Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy pour l'achat de progiciels administratif/financier.....	23
↳ Achat d'une parcelle de terrain sur laquelle le SIGERLy a aménagé la chaufferie bois de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny.....	24
QUESTIONS DIVERSES	25
DÉLIBÉRATIONS	26

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ OULLINS, MERCREDI 9 FEVRIER 2011</p>

Le mercredi 9 février 2011 à 18h35, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 2 février 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à la salle des fêtes d'OULLINS, Parc Chabrières – 44 Grande Rue.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian AMBARD

Nombre de délégués en exercice..... 112
Nombre de délégués titulaires présents 66
Nombre de délégués suppléants présents 4
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 70

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

Néant

Assistent à la réunion :

Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services

Madame VALANTIN, Responsable des services administratifs

Mesdames GRANDFORT, MOREL, RONDIERE ROSSET, SALIGNAT et THORAL,

Messieurs ESCUDER et FLAMMARION, services administratifs

Monsieur DESBOUIS, Responsable service concessions

Mesdames BLACHIER et RAIMBAULT, Messieurs FOURNEAU, GRAIL services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public

Madame HENNET, Responsable service Énergies

Monsieur PILLET, service Énergies

ETAT DES PRÉSENTS

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES	X	M. BALAIS	A. BONY	X
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET	X	W. RAMOS	C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU	A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET	R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS	E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY		B. DIALINAS	C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS		A. GUERRIER	A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN		A. ROUX	P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ	X	J. TOUILLON	E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL	P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS	D. GAIDIER	
Communay	G. BELLEVILLE	X	J-P. CHONÉ	X	G. BARDENET	C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	P. CORET	X	L. BESSON	C. PRADINAS	X
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN	E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	e	R. MARTIN	C. SANTINELLI	
Dardilly	M. ANDRE	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX	X	G. LAMY
Décines-Charpieu	V. BLANCHET	X	F. PIRET		B. MERCADER	F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	e	A. LELIEVRE	E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	X	M. ATHANAZE	H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN		E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN	X	A. ESCOURROU	X	L. FILLoux	C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE	L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON	M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM		S. CROZE		G. MICHAUD	B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	e	A. PIGEON	A. DARTOIS	e
Irigny	G. RONY		P. BOSGIRAUD	X	G. ROBIN	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE	A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	X	R. THOLLET	P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	e	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER	P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON	J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN	P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	e	P. LE GALL	G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ	X	P. FARNIER	X	B. CHENANI	D. CHIZAT	
Polemieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	e	S. ULRICH		J.B. MICHEL	C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL	e	J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI	J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	e	G. JEGO	C. COMTE	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS	J. WELKER	
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	e	C. DUBUIS	e	E. DEBARD	C. BASSET	X
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	X	C. BEN LEMBAREK	J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT	X	Y. GAVAULT	D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE	e	G. CARTON	C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL		V. TOUTANT		D. YVOREL	Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI	e	F. BOTTURA	G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG	P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE	P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	X	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON	M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	X	G. DURIEU	A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD	X	C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO	M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT	e	D. GIRARD		B. MINASSIAN	Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	X	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU	J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON		
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER	S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN	R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG	H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	X	E. MESNIER	G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n°146 du 14 décembre 2010 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2011-02-09/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 : sans objet
 - C-2011-02-09/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 25 janvier 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 jui n 2008 ;
 - C-2011-02-09/03 • Débat d'Orientation Budgétaire 2011.
- Délibérations :
 - C-2011-02-09/04 • Contributions à mettre en recouvrement en 2011 pour les charges dues par les communes au SIGERLy ;
 - C-2011-02-09/05 • Vente des locaux du SIGERLy - 2/4 petite rue de la Rize à Villeurbanne ;
 - C-2011-02-09/06 • Extension des locaux du SIGERLy - 30 rue de la Baisse à Villeurbanne ;
 - C-2011-02-09/07 • Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy pour l'achat de progiciels administratif/financier ;
 - C-2011-02-09/08 • Achat d'une parcelle de terrain sur laquelle le SIGERLy a aménagé la chaufferie bois de la ZAC du Contal à La-Tour-de-Salvagny.
- Questions diverses.



La séance est ouverte à 18h35 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- Mes chers collègues, je vous demande de prendre place, nous allons commencer le comité.

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans la commune d'Oullins où il y a très longtemps que nous n'étions pas venus.

Nous allons demander à M. Christian Ambard de venir nous rejoindre momentanément.

Monsieur le Sénateur-Maire, qui est au Sénat ce mercredi, nous prie de l'excuser. C'est M. Ambard, adjoint à la voirie, qui va nous faire un petit commentaire sur cette charmante commune d'Oullins, que je connais bien.

M. AMBARD.- Monsieur le Maire François Noël Buffet est retenu à Paris. Il ne peut pas être parmi nous. Il me revient donc l'honneur de vous dire un petit mot sur notre commune.

Oullins : c'est 26 500 habitants, 440 hectares. C'est une commune qui a tout un passé cheminot, à l'instar d'autres communes alentour. C'est une commune qui a évolué, maintenant on y trouve beaucoup de logements de qualité (exemple : ZAC Narcisse Bertholey).

Les grands enjeux sur la commune sont : l'îlot de la Camille en remontant sur Saint-Genis-Laval, et le plus gros morceau : l'arrivée du métro. Le tunnelier est pratiquement arrivé sur le lieu de la station du métro. L'objectif est bien sûr que les gens puissent se déplacer plus facilement.

Autres gros travaux : le déplacement du passage à niveau qui se trouve vers la gare ferroviaire. Il n'y aura plus de passage à niveau mais une trémie qui passera sous la voie ferrée.

Grosse inauguration récemment : notre médiathèque. C'était l'un de nos grands projets.

Oullins, c'est aussi pas mal de verdure. Ce n'est pas parce que je suis adjoint à la voirie et au cadre de vie, mais j'insiste car, comme vous pouvez le voir, nous avons un magnifique parc : le parc de Chabrières, et un autre parc naturel : le Bois du Merlo, juste à côté du stade du Merlo.

Nous avons en projet de créer un autre parc, qui s'appelle le Bois de Sanzy, qui est un peu plus loin. Le but de l'opération est d'encercler Oullins avec un jardin sans fin, c'est-à-dire de pouvoir communiquer, toujours en ayant un trait d'union de verdure.

Tels sont les grands projets sur la commune d'Oullins.

Je vous souhaite de passer une bonne soirée. Travaillons bien. Merci. Et surtout, je vous invite à venir visiter Oullins.

(Applaudissements).

M. ABADIE, Président.- Comme nous sommes à Oullins, nous allons leur faire une agréable surprise.

Mon cher collègue, vous pourrez annoncer à M. le Sénateur-Maire que nous aurons le plaisir de verser sous peu à la commune une somme non négligeable de 9 968,45 €.

Cette somme correspond à un fournisseur qui n'a pas versé sa TLE. Vous vous rappelez certainement que nous vous avons demandé de prendre en charge votre TLE pour la vérifier, la contrôler et faire les rattrapages pour ceux qui avaient fait des omissions.

Nous avons donc contrôlé la société Poweo, qui n'avait pas payé la TLE à 49 de nos communes. Le montant global dû est important : 123 321 €. Nous avons fait un redressement, en incluant les intérêts moratoires, conformément à la loi, et la commune d'Oullins va récupérer 9 968,45 €.

Voici donc une bonne surprise en cette période de disette.

(Applaudissements).

Je vous propose de commencer cette assemblée générale.

Auparavant, quelques éléments : pour les prochains comités : pensez bien à vous inscrire, présent ou absent, sur l'extranet. Nous avons maintenant un bel outil, et depuis la semaine dernière vous pouvez notamment consulter vos contributions sur le site. Je vous expliquerai un peu plus les modalités tout à l'heure lorsque nous aborderons le vote des contributions.

Je vous informe que le prochain comité syndical se déroulera le 30 mars à Couzon au Mont-d'Or.

▪ **Désignation du secrétaire de séance**

M. ABADIE, Président.- Le secrétaire de séance est notre collègue : M. Christian AMBARD.

Nous avons des collègues qui sont excusés : (Lecture de la liste des personnes excusées).

ADOPTION DU BULLETIN N° 146 DU 14 DECEMBRE 2010

M. ABADIE, Président.- Nous allons commencer ce comité avec l'adoption du bulletin n°146 du 14 décembre 2010.

Je n'ai eu aucune observation. Y a-t-il des remarques ? Non.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ?

Le bulletin n°146 du 14 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE, Président.- (*Lecture du compte rendu d'activités*).

- **Le Bureau statutaire s'est réuni le 25 janvier 2011.**
- **Le Bureau restreint s'est réuni les 1^{er} et 8 février 2011.**
- **22 décembre 2010 : Rencontre avec Monsieur NADAL, Directeur territorial d'ERDF Lyon Métropole**
- **5 janvier 2011 : Réunion avec NUMERICABLE**
- **5 janvier 2011 : Réunion avec France TELECOM**
- **11 janvier 2011 : Réunion de travail avec les membres du Bureau statutaire**
- **18 janvier 2011 : Visite de l'agence centrale de supervision des compteurs LINKY**

La visite de l'agence centrale de supervision des compteurs LINKY s'est avérée très intéressante. Si certains d'entre vous souhaitent visiter ce site, il serait intéressant peut-être d'organiser une visite. On a dit beaucoup de choses sur les compteurs LINKY, vous constaterez que c'est un outil merveilleux.

- **18 janvier 2011 : Vœux aux agents avec les membres du Bureau restreint**
- **21 janvier 2011 : ALE – Groupe de travail sur les orientations stratégiques. (Représentation par Y. CORON)**
- **26 janvier 2011 : Assises de l'Énergies (Représentation par C. DUBOS)**
- **26 janvier 2011 : Rencontre avec Madame Michèle BELLON, Présidente d'ERDF**

A propos de ma rencontre avec Madame BELLON, Présidente d'ERDF, étant invité, je suis allé à Paris et j'en ai profité pour aborder des questions importantes. En effet, ERDF a aujourd'hui, comme toutes nos collectivités, des problèmes financiers et des restrictions budgétaires, ce qui a un impact pour les syndicats sur toute la France. Car nous ne sommes pas les seuls concernés, notamment concernant la redevance R2 et l'article 8.

Il y avait d'autres éléments, mais c'étaient les plus importants, car cela a des conséquences financières pour notre syndicat, à savoir que pour la redevance R2, cela représente 350 000 €, si

j'ai bonne mémoire. Et pour l'article 8, on avait une baisse de 15 % pour l'année 2011 et 15 % encore pour l'année 2012.

Vous comprendrez donc l'intérêt de ma visite.

J'avais demandé à mes collègues des autres syndicats de la région Rhône-Alpes si certains d'entre eux montaient à Paris. Malheureusement aucun d'entre eux n'était représenté. Il n'y avait que moi. Je leur avais toutefois demandé s'ils souhaitaient que j'aborde des questions qui les concernaient également. J'ai donc abordé d'autres questions, notamment à propos du photovoltaïque, avec la période de blocage des branchements, etc.

Madame BELLON s'est engagée à venir rencontrer l'ensemble des présidents de syndicat de la région Rhône-Alpes. Je pense qu'un rendez-vous sera organisé et que nous aurons l'occasion de la rencontrer dans un délai assez court.

Les deux points qu'elle a abordés, où il me semble que des réponses positives ont été apportées, concernaient la redevance R2. Je rappelle qu'ERDF ne voulait plus nous verser la redevance R2 sur des travaux qui avaient été réalisés sous un autre mandat que celui du SIGERLy. À savoir notamment lorsque c'était un aménageur, que ce soit la SERL ou un OPAC, ou quand c'étaient des travaux faits par le Département ou le Grand Lyon, du fait que pour eux, il n'y avait pas un mandat direct qui avait été confié puisqu'ils n'étaient pas adhérents du SIGERLy.

L'une des solutions que l'on avait envisagée était de proposer de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée, ce qui permettait de transférer. Mais ce ne sera pas nécessaire car j'ai eu l'engagement de Mme BELLON qu'à la fin des travaux, si cette remise d'ouvrage est faite à la commune, ERDF payera automatiquement.

Donc, il nous suffit simplement d'avoir le courrier de remise d'ouvrage. Il y aura certainement un décalage parce qu'il y a toujours un délai, notamment au Grand Lyon, vu que les remises d'ouvrage ne sont faites qu'un an après. On attend la reprise des végétaux et autres. Mais on aura l'assurance de toucher cette redevance R2.

Voilà pour le problème de la redevance R2.

Concernant l'article 8, les montants sont plus faibles, on touchait à peu près 380 000 €, plus 10 %, soit 420 000 € euros. À 15 % de moins, on allait tomber en dessous de 300 000 €. Ce sont des sommes plus faibles, néanmoins Mme BELLON m'a assuré que cela rentrait dans le cadre de la négociation.

Nous allons donc négocier avec ERDF. L'idée n'est pas de négocier individuellement mais peut-être avec l'ensemble de nos syndicats.

Voilà pour ma rencontre avec Mme BELLON.

- **28 janvier 2011 : Présentation du réseau de chaleur de Sathonay-Camp avec la participation d'Yves CORON**
- **1^{er} février 2011 : Présentation programmation travaux ERDF pour 2011**
- **2 février 2011 : Rendez-vous en Préfecture : les enjeux de la Métropolisation**

Concernant mon rendez-vous avec la Préfecture, relatif aux enjeux de la Métropolisation : celui-ci était très important, je tenais à le dire. Au cours de cette rencontre, plusieurs présidents de syndicat, plusieurs présidents de communauté de communes du Grand Lyon bien sûr (M. COLLOMB), des syndicats de rivière, des maires, etc., étaient présents.

Il y a eu une présentation par la Préfecture de ce qui va se passer sur le territoire au cours de l'année 2011, à savoir, le regroupement des communes qui ne sont pas dans une communauté de communes. Cela concerne quelques communes, notamment dans l'est de la région Rhône-Alpes.

La question qui a été abordée est : qu'en est-il des syndicats ?

La volonté politique est de faire disparaître les syndicats, notamment les syndicats sans fiscalité propre. Nous comptons plus de 145 syndicats dans la région, ce qui est énorme. L'objectif est de réduire leur nombre à 75.

Voilà des sujets importants.

Je ne vais pas vous refaire l'histoire, mais parler de nous, syndicat de gaz et d'électricité.

La question a été abordée par un maire, cela nous a évité à moi-même et à mon collègue M. Paul VIDAL, qui représentait le SYDER, de la poser : qu'en est-il du SYDER et du SIGERLy ?

La Préfecture a répondu, par l'intermédiaire de Mlle TAILLARDAT, en rappelant la loi du 7 décembre 2006 qui stipule que nous devons être une structure départementale.

Donc je pense qu'il faut continuer dans cette voie, sachant que d'autres velléités sont en train de se dessiner, notamment par le Grand Lyon, qui souhaite -je cherche un mot gentil- s'approprier l'ensemble des compétences du syndicat.

Et aujourd'hui il y a un grand débat sur les réseaux de chaleur, j'ai même le planning, puisqu'une commission spéciale a été créée au Grand Lyon qui souhaite prendre la compétence des réseaux de chaleur au 1^{er} janvier 2012.

Comme vous le savez, chez nous c'est une compétence optionnelle : 11 communes ont transféré cette compétence. Nous gérons deux réseaux : celui de La Tour de Salvagny et celui de Sathonay-Camp.

Comment cela va-t-il se passer ? Les éléments que j'ai sont assez confus, je le dis honnêtement. Je n'arrive pas à savoir exactement ce qu'ils souhaitent, on m'a parlé de réseau d'intérêt communautaire, et que le SIGERLy garderait les autres réseaux. Je ne sais pas.

Pour que le Grand Lyon puisse avoir cette compétence, il faut que ce ne soit pas une compétence optionnelle mais totale. Je ne vois pas comment ils peuvent prendre une compétence totale mais bon...

Nous avons une rencontre de prévue lundi 14 février prochain. J'en saurai un peu plus. Nous vous tiendrons informés. Mais sachez que les choses vont se précipiter.

Je crois qu'il faudra être vigilant dans tous ces domaines. J'aurai le plaisir de vous en parler ultérieurement. Mais sachez que c'est un sujet qui nous préoccupe énormément car c'est tout de même le devenir de nos syndicats.

Il y a quelque chose qui me réconforte. On a rappelé que le Grand Lyon ne pouvait pas absorber le SIGERLy en tant que tel, puisque pour absorber un syndicat, il faut que celui-ci soit à une échelle territoriale inférieure à l'autorité qui souhaite l'absorber. Par exemple, un syndicat qui aurait un territoire en totalité dans le Grand Lyon pourrait être absorbé en totalité.

Nous avons la chance d'avoir des communes qui sont hors Grand Lyon. De ce fait, législativement, ils ne peuvent pas absorber le syndicat.

Mais actuellement il y a des pourparlers avec la Préfecture pour absorber d'autres communes : je pense à la commune de Millery, il y a le débat avec Chaponost, avec Brignais. Donc si au fur et à mesure ces communes sont absorbées dans le Grand Lyon, à un moment donné on risquerait d'être à une taille inférieure - pour l'instant Chasselay n'est pas concernée, mais cela pourrait arriver -, au territoire du Grand Lyon. Et à ce moment-là, en effet, le Préfet pourrait décider de faire absorber le syndicat par le Grand Lyon.

D'où notre intérêt me semble-t-il, aussi bien pour le SYDER que le SIGERLy, d'être à la taille départementale.

J'ai terminé le compte rendu d'activités.

Avez-vous des questions ?

M. PARIOST (Chasselay).- Sauf volonté exprimée par le Préfet, Chasselay n'envisage pas du tout d'intégrer le Grand Lyon.

M. ABADIE, Président.- Je le souhaite fortement.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Délibérations pour acte :

M. ABADIE, Président.- Maintenant je vais vous donner lecture des délibérations pour acte :

C-2011-02-09/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Sans objet pour la période du 14 décembre 2010 au 9 février 2011.

Confère délibération page 26.

C-2011-02-09/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 25 JANVIER 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 26.

S'agissant de la charte signée avec l'ADEME pour la professionnalisation des agents (délibération B-2011-01-25/04), celle-ci permettra de valoriser le syndicat et ses agents.

Voilà pour l'ensemble des décisions qui ont été prises par le bureau.

Je vous propose maintenant de passer au débat d'orientation budgétaire.

Délibérations

C-2011-02-09/03

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2011

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 27.

Dans le sommaire, plusieurs points que l'on va étudier. Ce sont les objectifs et les obligations légales de ce débat.

(Lecture du sommaire du débat d'orientation budgétaire 2011).

Comme chaque année, le comité syndical est appelé à tenir son débat d'orientation budgétaire afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Je rappelle que ce débat n'est pas suivi d'un vote.

C'est l'occasion pour les délégués d'examiner l'évolution du budget en recettes, en dépenses, en investissement et en fonctionnement, et de débattre de la politique du syndicat et de sa stratégie financière.

Le budget 2011 s'inscrit dans le cadre de ces orientations.

Notre but est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, en privilégiant l'autofinancement le plus conséquent possible, et que les efforts d'investissement soient soutenus pour essayer de donner satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes.

Je rappelle que le présent document introductif au débat d'orientation budgétaire présente tous les éléments que j'ai mentionnés tout à l'heure, je ne reviens pas dessus.

Je vais commencer par les objectifs et les obligations légales, qui sont donc les suivants :

- 1) discuter des orientations budgétaires.
- 2) informer sur l'évolution de notre situation financière.
- 3) appréhender les évolutions du secteur de l'énergie et les missions de notre structure.

Tous les éléments que je vous ai donnés tout à l'heure sont à prendre en compte, car malheureusement, dans le secteur de l'énergie nous ne savons pas ce que l'année 2011 va nous réserver. Il y aura certainement énormément d'interrogations.

Je rappelle le contexte : nous sommes actuellement dans une position économique où la reprise est en marche, mais vraiment à petites doses, sans tonus.

Il y a une stabilité de l'inflation en 2011 et les taux d'intérêt ne risquent pas d'avoir de dérapage inflationniste en Europe. Ce qui permet de tirer les conclusions suivantes : le risque à court terme de voir les taux remonter est très faible, ce qui est pour nous intéressant.

Je vous propose de commencer directement par les recettes de fonctionnement, avec une rétrospective.

Évolution des redevances :

Nous rappelons que les principales ressources du syndicat sont les redevances de concessions de GrDF et d'ERDF, et les contributions des communes.

Pour la R1 Gaz, la R1 Électricité, la R2 Électricité et l'article 8, on rappelle sur le tableau les évolutions entre 2005 et 2010, et les prévisions pour 2011.

Je vais surtout m'intéresser à 2010, pour voir l'évolution par rapport à 2009 et donner les prévisions pour 2011 :

- Pour la R1 Gaz : pas de modification majeure, puisque c'est une redevance de fonctionnement. Elle se situe au même niveau, elle était de 366 538 € en 2009, elle sera du même montant pour 2010.
- Pour la redevance R1 Électricité : elle était d'un montant de 286 000 € en 2010 et elle sera identique pour 2011.
- Le R2 Électricité a évolué : elle était de 2,848 M€ en 2009 et elle passe en 2010 à 2,747 M€. C'est dû au fait qu'une partie ne nous sera pas payée, donc forcément il y aura un décalage. Mais pour 2011, elle sera de 2,9 M€ parce que le volume des travaux se maintient à un niveau intéressant.
- Dans l'article 8 du contrat de concessions : on avait 420 000 € en 2010, on l'a mis à 360 000 € pour 2011, pour tenir compte de ce que l'on nous a dit. Mais logiquement on devrait retrouver les montants que l'on avait initialement en 2010.

Je ne reviens pas sur les recettes de concession.

Évolution des contributions :

Les contributions sont en augmentation. Je rappelle que ce sont les contributions qui sont demandées aux communes. Tout à l'heure nous verrons celles de 2011.

Elles progressent puisque chaque année, suite aux travaux, un palier supplémentaire s'ajoute. Vous savez qu'on est sur une période de croissance de 15 ans et il faut attendre la 16^{ème} année pour voir une décroissance.

Logiquement nous devrions avoir une contribution qui évolue en croissance régulièrement. Et pour vous donner un ordre d'idée, pour 2009 elle était de 10 M€. Elle est passée en 2010 à 11,483 M€, soit une progression de 14,82 %. Et pour 2011, elle sera de 12,607 M€, soit une progression de 9,40 %. Donc on constate un tassement. Les progressions antérieures (celles de 2007, 2008) étaient de l'ordre de 30 % puisque c'était la montée en puissance du syndicat, les communes ont réalisé des travaux et on a eu une montée assez rapide des contributions. Dorénavant, je pense que ces contributions vont se maintenir à ces niveaux de 11 à 12 M€ pour le syndicat.

Évolution des contributions par compétence :

Je vais vous donner l'évolution des contributions par compétence. Vous devez avoir un tableau qui vous a été fourni.

Il y a d'un côté la dette : elle correspond aux emprunts effectués par le SIGERLy et la dette du SYDER pour les communes qui avaient fait faire des travaux par le SYDER. Ce sont des dettes qui vont s'éteindre, d'où l'explication de la courbe qui décroît.

La part fixe d'éclairage public, elle, est constante.

L'achat d'énergie augmente, ce qui est normal, puisque malheureusement l'énergie coûte plus cher, 7 % de plus.

La maintenance se maintient par rapport à ce que nous avons dit précédemment.

Les contributions supplémentaires d'éclairage public : c'est un petit plateau. Lorsque des communes commandent des travaux hors de la PPI éclairage public ou hors maintenance classique, à ce moment-là, elles sont prises en compte.

S'agissant des travaux d'éclairage public, vous voyez une progression régulière, notamment parce qu'il y a eu la prise en compte des programmes de PPI d'éclairage public dans les communes. Nous sommes à un volume de 1,5 M€ pour 2009, il est passé à 2 M€ en 2010 et il passera à 2,3 M€ en 2011.

Pour la dissimulation des réseaux, on a eu une forte croissance, qui continue puisque pour l'année 2009 elle était de 3,30 M€, elle est passée à 4,475 M€ en 2010, et elle passera en 2011 à 5,267 M€.

Nous avons constaté cette année 2011 que ce sont principalement les communes de l'est qui font des travaux. Ce qui n'était pas le cas les années précédentes. C'était plutôt les villes de l'ouest, du sud et du nord, qui avaient fait énormément de travaux.

Réseau de chaleur : c'est tout petit, vous ne le voyez même pas apparaître dans le tableau.

Voilà pour les évolutions des contributions par compétence.

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont stables, même avec certaines diminutions.

La seule qui bouge énormément, nous aurons l'occasion d'en reparler dans le budget, c'est dans les charges à caractère général : l'éclairage public : nous passons de 3,5 M€ à 4,5 M€ en 2010.

Plusieurs explications :

C'est bien sûr l'augmentation de l'achat de l'énergie.

C'est la TLE que l'on va payer maintenant pour la part Département, puisque vous savez qu'à partir de cette année les communes vont payer une taxe locale d'électricité sur l'éclairage public. Il faut savoir que cette taxe locale d'électricité, vous allez désormais la payer sur l'éclairage public, sachant que concernant la part qui revient aux communes, elle vous sera reversée par le syndicat.

Par contre, pour la part qui est de 4 % affectée au Département, celle-ci malheureusement, on va la récupérer et la donner au Département.

Ceci s'ajoute à l'augmentation de l'électricité, à l'augmentation de la taxe CSPE qui passe de 4,5 à 7,5 €/MWh, c'est une taxe pour aider aux énergies renouvelables. On avait fait le calcul, c'est presque une progression de 23 à 25 % sur le volet achat d'énergie. C'est important. D'où l'explication de 1 M€ supplémentaire.

Pour le reste, pas de gros changement.

Pour le personnel, on passe de 1,9 M€ à 2 M€.

Pour les autres charges de gestion courante : de 1,299 M€ à 1,3 M€. Cela ne bouge pas.

Les charges financières passent de 1,750 M€ à 2 M€.

Pour un total qui passe de 8,4 M€ à 9,9 M€, sachant que c'est le fameux million qui fait vraiment la différence.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Nous passons à l'évolution des dépenses d'éclairage public :

On constate une augmentation importante : on passe de 2,3 M€ à 3,4 M€. Je ne reviens pas sur ce point là, c'est l'achat d'énergie qui pénalise énormément.

Évolution de transfert de la compétence éclairage public :

Je vous donne les évolutions de transfert de la compétence éclairage public : 32 communes en 2007 ont confié cette compétence, 33 depuis le 1^{er} janvier 2009.

Nous avons aussi valorisé les certificats d'économie d'énergie, pour une valeur de 48 000 € pour 2009. Et pour 2010, on les a déposés au registre mais on ne sait pas à quel prix ils vont nous être rachetés.

Concernant les études énergétiques, plusieurs diagnostics d'éclairage public ont été faits en 2010 à : Sathonay-Village, Brignais, Champagne, Limonest et Vourles. Pour eux, les diagnostics et les plans d'aménagement ont été terminés.

Pour Saint-Genis-Laval et Millery, les études sont en cours.

Je rappelle malheureusement que l'ADEME, faute de moyens, a décidé de ne plus subventionner ces études.

Les prévisions pour 2011 : des études sont prévues pour Ternay, avec un montant estimé à 10 000 € sans subvention. Ce sont des études déjà prévues en 2010 mais qui n'avaient pas pu être engagées par manque de support.

Pour le CEP, le conseil énergie partagé : je rappelle qu'en 2010, 39 communes avaient signé cette convention gratuite. Cela représente un pourcentage de 70 % des communes.

Le nombre d'études réalisées pour des audits énergétiques globaux : 8 en 2010.

Les contrats d'exploitation : Champagne, Décines, La Mulatière, Neuville sur Saône, Saint-Cyr au Mont d'Or.

Pour les diagnostics bâtiments : Bron, Caluire, Oullins, Vénissieux.

Études de faisabilité d'un réseau de chaleur : La Mulatière.

Pour les études de faisabilité solaires thermiques : aucune.

Pour les CEE (certificats d'économie d'énergie), le nombre de certificats déposés était de : 10 000 en 2009, 9 016 pour l'année 2010.

Le nombre de diagnostics de performance énergétique réalisés : 63 faits par des bureaux extérieurs et 18 en interne. En effet, nous réalisons, quand c'est possible, les études en direct.

Au niveau des audits énergétiques globaux : vous avez la liste, avec les montants.

- Brignais : 24 817 € qui seront réalisés en 2011 mais engagés en 2010.
- Champagne au Mont d'Or : engagés en 2009 mais réalisés en 2010.
- Chasselay : engagés en 2009, réalisés en 2010.
- Couzon au Mont d'Or : ce sera sur le budget de 2010 pour 8 372 €.
- Grigny : 38 750 €.
- Millery : engagés en 2009 mais réalisés en 2010.
- Neuville sur Saône : engagés en 2009 mais réalisés en 2010, pour 32 471 €.
- Saint Cyr au Mont d'Or : 9 209 €.
- Saint-Fons : 38 093 €.
- Saint-Germain au Mont d'Or : 11 183 €.
- Saint-Romain au Mont d'Or : 0 €, réalisés en interne.

Voilà pour les audits énergétiques globaux.

Pour l'aide à la mise en place de contrats d'exploitation de chauffage :

- Chaponost : engagés en 2009 mais réalisés en 2010, pour 2 978 €.
- Neuville sur Saône : engagés en 2009 mais réalisés en 2010, pour 4 868 €.

Sont engagés pour : Champagne 2 452 €, Saint-Cyr au Mont d'Or 2 930 € et La Mulatière 3 875 €, ce sont des audits.

- Pour Décines et Caluire : réalisés en interne. Cela ne coûte rien.

L'étude de faisabilité du réseau de chaleur pour La Mulatière : il a été réalisé en interne.

Les diagnostics bâtiments :

- Caluire : centre social Painlevé, groupe scolaire E. Herriot, groupe scolaire Montessuy, pour un montant global de 15 000 €.
- Oullins : la piscine 11 721 €.
- Vénissieux : groupement scolaire, pour 9 329 €.
- Bron : le gymnase a été réalisé en interne.

Voilà pour l'ensemble de ces diagnostics.

On rappelle que ces diagnostics et ces audits ont été subventionnés à hauteur de 70 % par l'ADEME et la Région, hormis ceux de Brignais et de Saint-Fons, dont on ne connaît pas encore les aides de la Région puisque l'ADEME a arrêté de subventionner. Mais logiquement, on devrait avoir une aide.

L'aide à la mise en place des contrats d'exploitation de chauffage a été subventionnée à hauteur de 30 % pour 2010 (idem pour 2009).

Les prévisions 2011 : les demandes des communes seront ajustées -on le verra au budget- en fonction des contraintes budgétaires et des aides que nous aurons de la Région ou de l'ADEME, qui malheureusement risque de ne rien donner en 2011, y compris en 2012. Nous avons écrit à Paris pour dire notre mécontentement, dire que l'on ne comprenait pas très bien, quand on veut parler de maîtrise de l'énergie, que l'on enclenche les choses et que l'on abandonne en route pour s'occuper d'autre chose. Nous verrons si nous avons des réponses là-dessus.

Brignais : l'audit général engagé en 2010 sera réalisé en 2011.

Restent pour 2011 : Cailloux sur Fontaines : 8 850 €, Fontaines sur Saône : 19 973 €, Genay : 13 276 €, Montanay : 4 425 €, soit un total d'environ 46 000 €.

Pour l'aide à la mise en place des contrats d'exploitation de chauffage, trois communes l'ont demandée : Charly : 3 134 €, Grigny : 6 710 €, et Saint-Fons : 11 673 €.

Les autres : Chasselay, Collonges, Communay, Curis au Mont d'Or, Genay, Oullins, Saint-Germain au Mont d'or seront réalisés en interne.

Diagnostics de bâtiments : sur ce tableau, nous avons des coûts liés aux prix des anciens marchés. Et comme nous avons renouvelé nos marchés, ils sont appelés à être modifiés. C'est pour que vous ayez un ordre d'idée de l'ensemble de ce qui est fait en diagnostics bâtiments : un montant de 60 000 €.

- Bron : Hôtel de ville, groupe scolaire Garenne, groupe scolaire Anatole France, pour 25 295 €.

- Cailloux : mairie 2 213 €.

- Fontaines : groupe scolaire des Marronniers, espace de la Chardonnière, espace Ronzière, gymnase Ronzière pour 14 053 €.

- Vénissieux : Hôtel de ville et groupe scolaire Moulin à Vent pour 18 000 €

Réalisés en interne : Bron, Halle des sports ; Limonest, école maternelle et école primaire ; Vénissieux, médiathèque.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : c'était une mission confiée pour Sathonay, qui est terminée.

Personnel :

Au niveau des agents, l'évolution concernant le personnel : en 2010, 46 agents, plus 2 stagiaires, pour 1,9 M€ de dépenses. Et pour 2011, 48 agents, pour 2,1 M€, les deux stagiaires sont compris dedans.

J'ai l'ensemble des mouvements de personnel, mais je ne vais pas vous donner la liste.

Dépenses d'investissement :

Je vous propose de passer aux dépenses d'investissement. Vous voyez le tassement.

Concernant les travaux d'éclairage public et de dissimulation, pour 2010 ils étaient de 17,448 M€. Ils passent à 17,8 M€ en prévisions pour 2011.

On voit que l'on a ce fameux plafond, puisqu'en 2008 c'était 17,5 M€, en 2009 c'était 18,6 M€, et on voit ensuite un petit tassement.

Pour les fonds de concours, nous avons écrit aux communes, pour celles qui souhaitent investir un peu plus. Pour l'instant nous n'avons pas de retour, on vous donnera cela d'ici le vote du budget, si certaines communes le demandent.

L'année dernière, certaines communes l'avaient fait. On avait eu une petite problématique, puisqu'elles avaient délibéré et la loi avait changé au 1^{er} janvier ; le pourcentage de fonds était passé de 50 % à 75 %. Il avait fallu redélibérer. On verra pour cette année s'il y a des demandes de ce côté-là.

Pour les réseaux de chaleur : on vous rappelle qu'en 2010, une étude pour la gendarmerie de Sathonay-Camp était en cours.

Aujourd'hui deux installations sont en fonctionnement : celle de La Tour de Salvagny et le mini réseau de chaleur de Sathonay-Camp.

Pour vous donner un ordre d'idée, on est à 1 580 kW, dont 250 kW en bois installés, pour La Tour de Salvagny uniquement. Cela correspond à 930 mètres de réseaux.

Pour le photovoltaïque : on vous rappelle les chiffres 2010 :

- Nombre de bâtiments visités (en prospective) par le service énergies : 8.
- Nombre d'études de faisabilité réalisées : 6.
- Nombre d'installations en étude détaillée : 4.
- Nombre d'installations en travaux : 5.
- Nombre d'installations en suivi de fonctionnement : 10.
- Nombre de m² installés : 2 200 m².
- kWc installés : 181.
- Production annuelle théorique prévisionnelle : 272 MWh.
- Production annuelle réelle : 83 MWh. Par rapport à 2009, on a doublé puisqu'elle était de 44 MWh.

Bilan 2010 : l'investissement global est de 1,578 M€. Cela concerne :

- Collonges : salle polyvalente.
- La Tour de Salvagny : chaufferie ZAC du Contal
- Sainte-Foy : médiathèque.
- Vénissieux : CABV.
- Feyzin : centre Léonard de Vinci.
- Bron : espace Jacques Duret, tribunes du stade Pierre Dubœuf.
- Vénissieux : gymnase Jacques Anquetil.
- Craponne : centre de loisirs.
- Feyzin : COSEC.

Les prévisions pour 2011, il y aurait :

- Bron : groupe scolaire Jean Moulin, pour 150 000 € d'investissement.
- Chaponost : groupement scolaire Cordelière, pour 150 000 €.
- Saint-Priest groupe scolaire E. Herriot, pour 101 400 €.
- Tassin-la-Demi-Lune : pôle multi-associatif, pour 77 700 €.

Soit un total d'investissement de 479 100 €. Les chiffres seront affinés au cours du vote du budget.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement : c'est surtout la dette. En capital au 31 décembre 2010, on vous a donné le décompte, elle est en totalité de 61,363 M€, avec une part en taux fixe et une part en taux variable.

Vous pouvez constater que l'on a pu améliorer les taux. Pour vous donner un ordre d'idée, les nouveaux prêts souscrits en 2010 ont permis de baisser les taux.

Bien sûr le taux fixe reste majoritaire, puisqu'il représente un taux moyen de 3,85 % pour 70 % de notre dette.

En taux variable : 1,89 M€ à 3,10 %.

Le prêt à taux structuré à 3,73 % représente 12 %.

Et on a un prêt revolving qui nous sert de prêt relais.

En 2010, les prêts contractés ont été les suivants :

- 8 M€ au taux fixe de 3,21 % à la Caisse d'Épargne.
- 2,250 M€ au taux fixe de 3,64 % à Dexia.

- 750 000 € au taux fixe de 2,52 % à Dexia.

Je sais que les deux de Dexia étaient plafonnés, parce qu'il s'agissait de prêts spécifiques accordés sous certaines conditions que l'on remplissait. Ils étaient très bas, nous en avons profité, malheureusement ils étaient plafonnés. En fait, on a pris ce que l'on pouvait prendre.

Voilà pour la dette en emprunts que l'on a au niveau du syndicat.

Budgets annexes :

Pour le réseau de chaleur de Sathonay-Camp, on rappelle qu'un seul prêt avait été contracté au départ pour un montant de 229 000 €, auprès de la Société Générale.

Et pour la construction du réseau de chaleur de la chaufferie en 2010, un prêt de 2 M€ à taux fixe de 3,98 % a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne, avec un amortissement différé au 30 novembre 2011.

Les sommes débloquées courant 2011 feront l'objet de paiement d'intérêts indexés sur Eonia +0,80 %.

Concernant le budget annexe photovoltaïque : on vous rappelle les prêts souscrits, pour un total de 1,420 M€. À savoir une dette en capital au 31 décembre de 1,377 M€, avec des taux raisonnables : 3,56 % ; 3,90 % ; 4,44 %.

Pour le réseau annexe de La Tour de Salvagny : un seul prêt contracté en 2008, pour un montant de 376 000 € à taux fixe de 4,44 %. Et la dette en capital s'élève à 351 820 €.

Le FCTVA :

On a ensuite en recettes le fonds de compensation de la TVA. Pour 2010, il était de 1,729 M€, et pour 2011, il est de 1,5 M€ en prévisions.

Vous avez aussi le remboursement de la TVA par le concessionnaire, qui est immédiat. Il était de 1,150 M€ pour 2010 et il sera de 1,1 M€ pour 2011, puisque nous sommes sur les mêmes valeurs en travaux.

Conclusion :

Les objectifs pour 2011 sont, bien sûr de tenir compte du Grenelle de l'Environnement, de la maîtrise de l'énergie, d'avoir des bâtiments performants énergétiquement, etc.

L'objectif du syndicat est de pouvoir avoir toujours une bonne gestion des deniers publics et de l'améliorer. Hier encore nous nous avons eu une rencontre avec nos chefs de service, on a vu que sur l'éclairage public, on pouvait encore arriver à obtenir des choses. Nous travaillons dans ce sens-là.

Deux domaines me préoccupent : le photovoltaïque, car avec le moratoire de blocage, on sait que des communes attendent. On est en train de réfléchir parce que les projections que nous faisons ne sont pas aussi favorables qu'on pourrait le penser, il y a des décalages dans le temps entre le moment où l'on fait la réalisation et les mises en route. Parfois il y a des délais très longs. D'ailleurs c'est l'une des réclamations que nous avons faites auprès d'ERDF. À savoir que les délais pour les branchements étaient trop longs, ce qui a évidemment un coût. En attendant l'installation est faite et ERDF n'achète pas l'énergie.

L'un des facteurs très importants pour le photovoltaïque, c'est bien sûr maintenant la baisse d'achat du kWh. Cela nous impose d'avoir des éléments plus concrets pour connaître la rentabilité et la faisabilité des projets.

Il faudra s'interroger dans ce domaine sur ce que l'on veut faire : que souhaite la commune ? Quel affichage veut-elle faire dans le photovoltaïque ? Jusqu'où veut-elle aller ? Sachant que le syndicat se limitera aux possibilités de la faisabilité et pas au-delà.

Bien sûr, il faut maîtriser les charges à caractère général, nous l'avons vu encore hier. Elles se maintiennent bien. Nous les verrons en détail lors du vote du budget.

Les dépenses du personnel : j'en ai parlé tout à l'heure.

La formation du personnel : c'est une volonté très forte.

Maintenant j'ouvre le débat. Je vous ai dit beaucoup de choses. Si vous avez des questions ou des interrogations, n'hésitez pas, nous sommes là pour y répondre.

On va au-delà du vrai débat classique. Là on prépare presque un budget dans les éléments que l'on vous donne.

S'il n'y a pas de question, je propose de continuer puisqu'il n'y a pas de vote.

M. LABIE (Bron).- Un commentaire sur deux ou trois points.

Sur les aspects maîtrise de l'énergie, études, etc., en ce qui concerne la ville de Bron, j'ai vu que des études ont été réalisées et que d'autres sont prévues en 2011. Je voudrais dire que l'étude réalisée l'année dernière va être suivie de travaux cette année.

M. ABADIE, Président.- C'est important.

M. LABIE (Bron).- C'est très important. Quand on fait des études dans une commune, il faut les faire suivre de travaux. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Autre commentaire, concernant l'équipe opérationnelle du syndicat, on a vu les chiffres à l'écran. On a vu une augmentation très importante des effectifs depuis cinq ou six ans, ils ont été multipliés par 4. On est passé de 11 à 49 je crois, et en budget, de 393 000 € à 2,1 M€. Ce sont des augmentations très importantes.

Je crois qu'il faut s'en réjouir parce que cela crée des emplois, et par les temps qui courent, c'est important. Mais la question de fond pour nous, membres du syndicat, c'est de savoir s'il y aura une pérennité au niveau du financement des postes.

Je crois savoir que la réponse est plutôt oui, mais je vais peut-être laisser au Président le soin de répondre à cette question.

M. ABADIE, Président.- La première question me permet de compléter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Vous l'avez vu, l'ADEME ne financera plus, au moins pour les deux années à venir. On souhaite qu'elle revienne sur sa décision. Je rappelle qu'avant il y avait une participation de l'ADEME et une participation de la Région, et le syndicat finançait la différence. Les études ne coûtaient rien aux communes.

On a commencé à réfléchir. Si dans le temps devait se pérenniser le fait qu'il n'y ait plus d'aide des autres collectivités, que ce soit de l'ADEME ou de la Région, qu'est-ce qu'on fait ?

Et la question qui est un peu en gestation, c'est qu'à un moment donné, il faudra faire participer la commune.

Quand cela ne coûte rien, la commune a l'impression que cela n'apporte rien. Mon collègue vient de le dire, ce que nous souhaitons lorsque nous faisons des audits énergétiques ou des diagnostics, c'est bien sûr, qu'ils soient suivis de travaux, sinon il n'y a pas grand intérêt. Au bout de cinq, six ou dix ans, cet audit ne sert plus à rien, il faut le refaire. C'est de l'argent gaspillé.

L'une des idées que nous avons, c'est qu'une partie serait financée par la commune, et serait remboursée à la commune si elle est suivie de travaux dans un certain délai.

C'est un travail que nous sommes en train de réaliser en interne.

Suivi de travaux dans trois ou cinq ans, c'est la réflexion que nous sommes en train de mener. Une commune qui fait la demande, comme elle en financera une partie, cela l'incitera à le faire à bon escient et non à le faire pour le plaisir de le faire. Sachant que si c'est suivi de travaux, cela ne lui coûtera rien puisqu'on lui rembourserait la partie de cet audit.

Nous menons une réflexion là-dessus.

Concernant le personnel, tout à l'heure on l'a vu, qu'en sera-t-il du syndicat dans le futur et des ressources du syndicat ?

Pour l'instant, par rapport au prévisionnel sur quinze ans, les contributions suivent, il n'y a pas de souci de ce côté-là. Nous avons fait un séminaire, le Bureau au complet, où on a fait des projections du devenir du syndicat, avec toutes les possibilités : on a vu qu'il n'y avait pas

d'inquiétude à avoir dans un délai au moins de cinq ou six ans si on arrêtaît du jour au lendemain les travaux d'enfouissement des réseaux.

Après, qu'est-ce qu'on ferait de ce personnel ? Nous avons vu que l'on a du personnel polyvalent, qui peut se reconvertir. Maintenant on fait des audits et études en interne, cela évite de payer des bureaux à l'extérieur cela permet de réaliser des économies.

Je rappelle qu'aujourd'hui le personnel qui a été recruté est payé sur la base des pourcentages que l'on prend en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre pour le compte des communes. C'est 5 % pour les communes qui ont transféré les compétences et 10 % pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence. Cet argent sert à payer le personnel.

On le voit, maintenant on a une stabilisation.

Par contre, l'une des questions qui peut se poser par rapport au conseil en énergie partagé, aujourd'hui toutes les communes n'y sont pas entrées, et si les grosses communes venaient à le faire, on aurait un manque de personnel important, puisque le rapport doit être de 1 pour 50 000, je crois.

Nous avons fait des projections. Là aussi nous sommes en train de mener une réflexion pour savoir si demain cela doit encore être gratuit pour l'ensemble des communes. À un moment donné, les services se payent. Mais nous aurons le temps de voir en temps voulu si cela s'avère nécessaire.

M. MILLET (Vénissieux).- Les dépenses de fonctionnement et de personnel augmentent, mais les dépenses d'investissement et les travaux augmentent fortement aussi, donc il y a une certaine logique. Et ce sont des dépenses publiques dont on connaît l'utilité. On sait où elles arrivent dans nos villes. Elles répondent à un vrai besoin, par exemple l'enfouissement. Quand on décide de faire de l'enfouissement, ce n'est pas simplement pour le plaisir, c'est pour travailler au cadre de vie et à l'amélioration de nos villes.

C'est le cas également sur d'autres sujets, comme l'assainissement par exemple, où on constatait l'autre jour au conseil de communautés du Grand Lyon que la durée de vie moyenne d'un bout de tuyau est de 220 ans.

Donc ceux qui pensent que les dépenses publiques sont trop importantes et qu'il faudrait serrer les robinets de partout, à mon avis devraient peut-être regarder le contenu réel de ces dépenses en termes de réponse aux conditions de vie des habitants. Ce qui me permet de faire deux commentaires.

J'avais évoqué lors d'une précédente assemblée, la question de la loi NOME et des conséquences sur l'augmentation du prix de l'énergie. Et j'avais souhaité que l'on puisse s'exprimer.

M. ABADIE, Président.- Nous l'examinerons au cours d'un prochain Bureau.

M. MILLET (Vénissieux).- Il faudra que l'on y travaille, car derrière il y a un enjeu important pour nous et aussi pour l'habitant.

Bien évidemment, dans ce contexte de la mise en œuvre éventuelle d'une compétence que l'on ne connaît pas bien au niveau de la communauté, il me semble que dans l'agenda, puisque théoriquement la délibération du Grand Lyon devrait être discutée en juin, il faudrait créer dans le semestre les conditions de pouvoir avoir une expression du syndicat. Cela supposerait d'avoir des éléments à présenter, ce qui est compliqué puisque tout se fait de manière accélérée et un peu hasardeuse.

Donc je souhaiterais que dans l'agenda de travail on prenne en compte ces deux éléments.

M. ABADIE, Président.- Merci. Je suis entièrement d'accord avec vous.

C'est valable aussi pour la voirie, puisque je suis aussi vice-président de la voirie au Grand Lyon. Malheureusement nous avons un vieillissement des installations. Nous arrivons à des périodes qui sont au-delà du raisonnable.

D'autres questions ?

Je vous propose de continuer.

M. ABADIE, Président.- On va parler des contributions. C'est notre collègue M. Devinaz qui va présenter.

Auparavant je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont travaillé pour la mise en place de vos contributions sur extranet. Je ne sais pas si vous êtes allés voir.

Aujourd'hui, quand vous allez sur l'extranet, avec votre code, vous pouvez retrouver l'ensemble de vos contributions : la contribution pour l'année, les contributions antérieures, le détail de ces contributions, à quoi elles correspondent, que ce soit dans l'éclairage public, la dette, l'ensemble des tableaux que je vous ai présentés. Vous cliquez et chaque fois vous pouvez aller dans le détail ou imprimer, etc.

Je pense que là, il y a eu un gros travail de fourni. C'est un engagement que l'on avait pris l'année dernière. Nous nous étions engagés à ce que pour les contributions de l'année 2011, nous vous donnerions ces éléments-là. J'ai demandé beaucoup d'efforts à nos services pour que ce soit en temps réel sur vos tableaux.

Je remercie aussi les collègues qui ont participé aux essais, puisque certains d'entre vous ont participé à la mise en place pour donner leurs commentaires.

Je trouve que c'est quelque chose de très bien. Vous pouvez maintenant en temps réel vérifier où vous en êtes dans vos travaux, ce qui a été fait, comment cela a été mis en contribution, si c'est une contribution provisoire ou définitive, etc.

Je pense que maintenant vous avez un bel outil. Bien sûr, si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Mais maintenant, avec toutes les explications que vous avez à l'intérieur, vous ne devriez pas avoir de souci particulier dans les contributions.

Concernant la dette du SIGERLY, jusque récemment c'était une dette contractée avec un emprunt variable. Ce qui fait que vous aviez des fluctuations de cette dette. Souvent d'une année à l'autre, la dette SIGERLY pouvait être modifiée en fonction du taux d'intérêt. Mais il était précisé dans le contrat signé à l'époque, qu'en 2012 cela passait en taux fixe. Donc à partir de l'année prochaine, vous aurez un taux fixe sur cette dette. Ce sera toujours le même montant. Il n'y aura pas de variation due au taux.

M. RODRIGUEZ.- Au niveau de l'extranet, vous avez également la liste des chantiers commune par commune. Dans le cadre de vos préparations de budget ou de compte rendu d'activités au niveau du SIGERLY, vous retrouvez l'ensemble des chantiers qui ont été étudiés, programmés et réalisés sur votre commune année par année, pratiquement depuis le début du transfert de compétence. C'est un outil très pratique pour montrer l'activité qui est faite, pour la plupart dans vos délégations.

C-2011-02-09/04

<p style="text-align: center;">CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2011 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU SIGERLY</p>
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 28.

M. DEVINAZ.- Mes chers collègues, là par contre il y a un vote.

Je vous rappelle que notre comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLY, telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe. Je présume que tout le monde l'a eue.

La répartition définitive des charges incombant à chacune des communes correspond donc à un montant à recouvrer en 2011 de 12 610 574,22 €.

Elles se répartissent de la matière suivante :

- Remboursement des annuités d'emprunts : 1 786 223,79 €. La part SIGERLy représente 532 133,72 €. La part SYDER 1 254 090,07 €.
- Transfert de compétence Éclairage public (part fonctionnement) : part fixe, achat d'énergie, maintenance contribution supplémentaire, le total est de 3 254 006,60 €
- Transfert de compétence Éclairage public (part travaux) : 2 296 548,56 €.
- Transfert de compétence Dissimulation coordonnée de réseaux : 5 267 957,31 €.

M. MILLET a montré qu'elle contribuait à notre cadre de vie. Il y a un élément que j'ajouterai, c'est aussi une adaptation au changement climatique puisque les météorologues nous promettent de plus en plus de « coups de tabac ». Donc on aurait plutôt intérêt à enterrer les choses.

Transfert de compétence Production et distribution publique de chaleur : 5 838 €.

Voilà comment se répartit le moment total.

Y a-t-il des questions ? Tout le monde est bien d'accord sur le tableau ?

M. ABADIE, Président.- Si une erreur s'était glissée, on rectifierait. Mais a priori tout a été contrôlé, je pense qu'il n'y a pas de souci particulier, cela a été fait avec beaucoup de minutie puisque nous-mêmes avons vérifié.

M. DEVINAZ.- Je demande aux membres du comité de se prononcer sur les points suivants :

- Le remplacement de la contribution des communes de 12 610 574,22 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.
- L'inscription au budget primitif 2011 du montant de ces contributions en recettes au compte 74748 « Participations des communes ».

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix :

M. ABADIE, Président.- Une précision : vous savez que normalement il y a la fiscalisation, si vous ne faites rien. Si vous souhaitez le prendre sur votre budget propre, il faut le signaler. Vous allez recevoir de la perception le papier vous donnant la contribution, et vous aurez un délai d'un mois pour le faire.

Je rappelle que vous avez toute latitude pour le choix. Cela peut être la totalité que vous passez sur votre budget principal, mais aussi un pourcentage. On peut faire comme cela depuis 2004.

Je rappelle simplement que nous avons demandé, pour des facilités de gestion, de prendre par colonne. Selon le montant que vous voulez passer d'un côté ou de l'autre, de prendre l'un des montants qui correspond ou le montant de plusieurs colonnes, et non un pourcentage, parce que cela compliquerait un peu les choses.

C'est le seul petit artifice que l'on vous demande de respecter. Sinon, il n'y a pas de souci.

M. DEVINAZ.- Je mets ce rapport aux voix. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons désormais à la vente des locaux du SIGERLy situés 2/4 Petite rue de la Rize à Villeurbanne et à l'extension des locaux du SIGERLy situés Rue de la Baisse à Villeurbanne.

Arrivée de Monsieur MÜLLER – Délégué titulaire de La Mulatière

C-2011-02-09/05

**VENTE DES LOCAUX DU SIGERLy
2/4 PETITE RUE DE LA RIZE A VILLEURBANNE**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 28.

C-2011-02-09/06

**EXTENSION DES LOCAUX AU SIEGE DU SIGERLy
RUE DE LA BAISSE A VILLEURBANNE**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 29.

M. ABADIE, Président.- Je rappelle le contexte : à l'époque où nous avons acheté les locaux de la Rize, nous avons besoin de nous agrandir par rapport aux locaux que nous avons, rue de la Baisse, et nous avons essayé de trouver dans le bâtiment, des locaux.

Malheureusement, le seul local disponible était vendu par une personne qui le vendait très cher. Donc nous n'avons pas pu aller dans ce sens-là. Nous avons trouvé rue de la Rize des locaux qui permettaient provisoirement de nous installer.

Il se trouve aujourd'hui qu'une opportunité s'est présentée. À savoir que le Département, qui est dans le même bâtiment que nous rue de la Baisse, va libérer des locaux. Nous nous sommes mis en contact avec le Département pour savoir si ces locaux pouvaient nous être soit loués, soit vendus. Le Département nous a proposé de les acheter. C'est ce que nous vous avons expliqué la dernière fois.

Les avantages : c'est le regroupement de l'ensemble de nos services dans le même bâtiment. Ce sont des économies d'échelle, notamment aussi des économies de liaison. Il a fallu à l'époque mettre un lien informatique entre la rue de la Baisse et la rue de la Rize, qui coûte assez cher pour avoir une liaison sécurisée. Alors que là on aura la chance de bénéficier du système du Département.

Nous vous proposons de mettre en vente les locaux de la rue de la Rize, puisqu'il se trouve que le marché est en train de repartir. On propose de vendre les 423 m² de locaux de Petite rue de la Rize, que l'on a fait évaluer par les Domaines à 470 000 €, y compris les deux ou trois places de parking aérien.

Il n'y a pas d'importants frais d'acte dedans, sachant qu'ils sont très réduits pour les collectivités.

En contrepartie, on vous propose d'acheter 495 m², avec six places de parking, dans les locaux rue de la Baisse, pour un montant de 650 000 €, parkings compris.

Les deux sont liés, on vous propose d'un côté de vendre la Rize, de l'autre côté d'acheter rue de la Baisse, sachant que l'avantage de ces locaux, c'est qu'il y a très peu de travaux à faire : quelques petits rafraîchissements, des petits problèmes techniques, mais pas de gros travaux.

À l'époque, rue de la Baisse nous avons acheté un plateau, et on avait fait tous les travaux. Là, il n'y en a pas. De plus, le Département est d'accord pour nous mettre les locaux à disposition le plus tôt possible.

Voilà ce que nous vous proposons.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Pour la vente des locaux : quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? *Adopté à l'unanimité.*

Pour l'achat des locaux : qui est contre ? Qui s'abstient ? *Adopté à l'unanimité.*

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au dossier suivant.

C-2011-02-09/07

<p style="text-align: center;">CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SYDER ET LE SIGERLy POUR L'ACHAT DE PROGICIELS ADMINISTRATIF/FINANCIER</p>
--

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 30.

M. ABADIE, Président.- Il s'agit d'une convention relative à un groupement de commande entre le SYDER et le SIGERLy.

Tout à l'heure nous avons parlé du SYDER, nous commençons ainsi à tisser des liens.

M. RODRIGUEZ.- La commission paritaire entre le SYDER et le SIGERLy a commencé à travailler sur des rapprochements techniques.

L'un des soucis que rencontrent les syndicats chacun de leur côté provient des logiciels de gestion et logiciels administratifs.

La capacité des logiciels administratifs, comptables et financiers actuellement utilisés par le SIGERLy depuis plus de cinq ans ne permet plus de répondre aux exigences demandées par les services. Il convient donc de se doter d'un matériel plus performant, en particulier au niveau de la comptabilité analytique, de façon à pouvoir avoir des croisements et des frais par grands services.

La commission paritaire SYDER/SIGERLy qui s'est réunie le 23 septembre 2010 a validé le principe d'achat en commun de progiciels de gestion financière et de ressources humaines afin de permettre des économies financières et de temps par la mutualisation des procédures de passation de marché, puisqu'on est exactement sur les mêmes contraintes financières et budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, il convient de constituer un groupement de commandes au moyen d'une convention qui définira les modalités de fonctionnement.

Il est notamment proposé de désigner le Président du SYDER comme coordonnateur. La validité de ce groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy expirera à l'achèvement de l'exécution du marché à conclure par celui-ci.

La convention a été rédigée, elle est sur le site. Chacun des deux syndicats a travaillé sur les différents modules. En gros, il s'agit d'acheter un moteur indépendant puisque les deux comptabilités seront bien sûr indépendantes. Il n'est pas question de mélanger les deux comptabilités. Par contre, cela permettra d'avoir les mêmes outils de façon à avoir les mêmes procédures.

Sur l'annexe, chacun des deux syndicats a rempli les différents éléments dont ils ont et auront besoin dans un futur plus ou moins proche.

L'annexe, je ne vous la relis pas. C'est assez technique par rapport à l'utilisation de progiciels financiers.

C'est une première étape de travail en commun entre les deux syndicats.

Y a-t-il des questions ?

M. ABADIE, Président.- Une précision : l'avantage de faire ce groupement de commandes avec le SYDER, c'est de préparer l'avenir. C'est-à-dire que le personnel sera formé sur le même matériel et les mêmes logiciels, ce qui fait que si tout se passe bien et que l'on est un seul syndicat, au moins on n'aura pas à remettre en cause les méthodes de travail.

C'est déjà une approche commune d'intérêt, et je pense que c'est important.

M. RODRIGUEZ.- C'est la première étape, et nous allons continuer à travailler sur d'autres projets communs, puisque nous avons, en tant que syndicats, les mêmes soucis, les mêmes besoins et les mêmes services à rendre à nos communes. Et ce qui est le plus intéressant, c'est qu'en mutualisant, on diminue nos coûts chacun de notre côté.

Je vais mettre au vote cette délibération. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. ABADIE, Président.- Nous passons maintenant au dernier dossier.

C-2011-02-09/08

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LAQUELLE LE SIGERLy A AMÉNAGÉ LA CHAUFFERIE BOIS DE LA ZAC DU CONTAL A LA TOUR DE SALVAGNY

Rapporteur : Monsieur Corinne DUBOS, vice-présidente

Confère délibération page 31.

Mme DUBOS.- Ce rapport concerne l'achat d'une petite parcelle de terrain (5 ares) dans la ZAC du Contal, à La Tour de Salvagny.

L'aménagement de cette ZAC a été confié à l'OPAC du Rhône. L'ensemble des constructions de la ZAC est ou sera alimenté par le chauffage au moyen d'une chaudière au bois associée à un réseau de chaleur, permettant de desservir les différents bâtiments.

La commune de La Tour de Salvagny a d'ailleurs transféré au SIGERLy la compétence de production et de distribution publique de chaleur pour la prise en charge de cette chaufferie biomasse.

Afin de régulariser la situation, il a été convenu entre l'OPAC, qui est propriétaire du terrain, et la commune, de vendre à l'euro symbolique au SIGERLy la parcelle de terrain sur laquelle a été aménagée la chaufferie bois.

La vente en question concerne une parcelle de terrain nu d'une surface arpentée de 520 m². Cette parcelle figure au cadastre de la commune de La Tour de Salvagny sous les mentions AC n°88, lieudit : Contal.

Les frais annexes sont estimés à 1 400 €.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les conditions d'achat du terrain et d'autoriser M. le Président à signer l'acte, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

M. ABADIE, Président.- En fait, il s'agit d'une régularisation. Cela n'a pas été fait à l'époque, et l'OPAC du Rhône s'est engagé à céder gratuitement la parcelle. Elle n'est pas bien grande. Sachant que nous en avons l'entretien.

Je pense que cela ne pose pas de souci. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous sommes donc propriétaires d'une parcelle de 520 m².

Je crois qu'il nous reste les questions diverses. Je vous en prie



QUESTIONS DIVERSES

M. RODRIGUEZ.- Je tiens à apporter des précisions complémentaires :

Au niveau du service Éclairage public, nous allons réactiver la commission qui avait travaillé sur les lotissements. Nous allons mettre en route une réflexion par rapport à la pose et la dépose des motifs d'éclairage public festifs de fin d'année. Les volontaires sont priés de se faire connaître.

Également, nous avons une réflexion par rapport au réseau de vidéo protection, par rapport à l'utilisation de supports d'éclairage public comme supports de caméras.

Les municipalités qui auraient un projet en cours ou à l'étude peuvent se rapprocher de nous, de façon à nous aider à mettre au point un document par rapport à l'exploitation conjointe d'un réseau de vidéo protection et de réseau d'éclairage public sur des supports communs.

Dernier point : au niveau de l'extranet, si vous avez des soucis pour vous connecter, pour arriver à avoir des renseignements par rapport à votre fiche, n'hésitez pas à appeler les services du SIGERLy qui vous indiqueront le chemin à suivre pour trouver tous les comptes et éléments concernant votre commune.

Les services sont à votre disposition pour vous aider à piloter cet outil, et également permettre de télécharger la fiche récapitulative complète, commune par commune, ce qui peut vous permettre d'avoir ces renseignements.

Nous avons terminé ce comité. Merci encore à la commune d'Oullins de nous avoir reçus.

Je vous remercie. Notre séance est terminée.

(La séance est levée à 20h00).

DÉLIBÉRATIONS

C-2011-02-09/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je rends compte au Comité des décisions que j'ai été amené à prendre depuis la réunion du comité du 14 décembre 2010 :

☞ **Sans objet pour la période du 14 décembre 2010 au 9 février 2011**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** qu'aucune décision n'a été prise dans la période du 14 décembre 2010 au 9 février 2011 en vertu de la délégation accordée au Président.

Date de réception en Préfecture : 14/02/2011

Date d'affichage : 14/02/2011



C-2011-02-09/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 25 JANVIER 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 25 janvier 2011, en application de la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N° Délibération	Objet
B-2011-01-25/01	Chasselay : convention d'échange de données cartographiques.
B-2011-01-25/02	Convention CNRACL : Gestion des dossiers par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Autorisation donnée au Président de signer la convention.

N° Délibération	Objet
B-2011-01-25/03	Modification du tableau des effectifs - création de poste de rédacteur et ouverture d'un poste à un autre cadre d'emplois.
B-2011-01-25/04	Signature d'une charte avec l'ADEME pour la professionnalisation des agents (Charte CEP).
B-2011-01-25/05	Demande de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions du Bureau du 25 janvier 2011 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

*Date de réception en Préfecture : 14/02/2011
Date d'affichage : 14/02/2011*



C-2011-02-09/03

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2011

Le Comité syndical est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (Art.L.2312- et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les délégués d'examiner l'évolution du budget syndical, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique du syndicat et de sa stratégie financière.

Bien évidemment, le budget 2011 s'inscrira dans le cadre des orientations définies par nos statuts, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et privilégiant un autofinancement le plus conséquent possible et un effort d'investissement soutenu pour essayer de donner satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes.

Lecture du rapport du 9 février 2011 par lequel le Président expose les orientations générales du budget pour l'exercice 2011.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2011

*Date de réception en Préfecture : 14/02/2011
Date d'affichage : 14/02/2011*



C-2011-02-09/04

**CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2011 POUR LES CHARGES DUES
PAR LES COMMUNES AU SIGERLY**

Le Comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLY telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe.

La contribution des communes associées, prévue par l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal.

Le Comité doit se prononcer sur les contributions définitives. La répartition définitive des charges incombant à chacune des communes membres correspond donc à :

un montant total à recouvrer en 2011 de 12 610 574,22 €.

Cette année les charges sont réparties de la manière suivante :

A. Remboursement des annuités d'emprunts :	
→ part SIGERLY :	532 133,73 €
→ part SYDER :	1 254 090,06 €
B. Transfert de compétence Éclairage Public (part fonctionnement) :	
→ part fixe :	340 790,00 €
→ achat d'énergie :	1 852 901,80 €
→ maintenance :	1 056 449,00 €
→ contribution supplémentaire	3 865,76 €
C. Transfert de compétence Éclairage Public (part travaux) :	
→	2 296 548,56 €
D. Transfert de compétence Dissimulation coordonnée de réseaux	
→	5 267 957,31 €
E. Transfert de compétence Production et Distribution Publique de chaleur	
→	5 838,00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- DECIDE le remplacement de la contribution des communes de 12 610 574,22 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.
- DECIDE l'inscription au budget primitif 2011 du montant de ces contributions en recettes au compte 74748 « participations des communes ».

Date de réception en Préfecture : 14/02/2011

Date d'affichage : 14/02/2011



**VENTE DES LOCAUX DU SIGERLy
2/4 PETITE RUE DE LA RIZE A VILLEURBANNE**

Il est rappelé que par délibération du 10 juin 2008 (B-2008-06-10/02) le SIGERLy avait approuvé le projet d'achat de locaux 2/4 Petite rue de la Rize à Villeurbanne, pour faire face à l'accroissement du nombre d'agents.

La superficie de ces locaux est de 423,28 m².

Le coût du local s'élevait à 500 000 €. Y compris le coût de 4 emplacements de parking. Non compris les frais d'actes.

L'avis des Domaines a été sollicité le 10 septembre 2010.

Le prix du local a été estimé à 470 000 € avec une marge de négociation de 10 % y compris les parkings.

Non compris les frais d'actes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE les conditions de vente des locaux décrites ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à procéder à la mise en vente de ces locaux et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2011 article 21318.

Date de réception en Préfecture : 14/02/2011

Date d'affichage : 14/02/2011



**EXTENSION DES LOCAUX AU SIEGE DU SIGERLy
RUE DE LA BAISSSE A VILLEURBANNE**

Il est rappelé que, par délibération du 12 décembre 2007, le Comité avait approuvé le projet d'achat de locaux dans le même immeuble que notre siège actuel, pour faire face à l'accroissement du nombre d'agents. Cette acquisition n'avait pas pu se réaliser. Le SIGERLy avait donc opté pour de nouveaux locaux situés 2/4 Petite rue de la Rize à Villeurbanne.

Or, il s'avère que l'éloignement des deux sites Baisse/Rize est difficile à gérer d'un point de vue technique et humain.

Le SIGERLy a l'opportunité d'acquérir des locaux dans le même immeuble que le siège, au 2^{ème} étage, appartenant au Conseil Général.

La superficie est d'environ 495 m² avec 6 places de parking.

L'avis des Domaines a été sollicité le 18 août 2010.

Le prix du local serait d'environ : 650 000 € y compris les parkings.
Non compris les frais d'actes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- SE PRONONCE favorablement sur les conditions de l'achat des locaux décrites ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;

Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2011 article 21318.

Date de réception en Préfecture : 14/02/2011

Date d'affichage : 14/02/2011



C-2011-02-09/07

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SYDER ET LE SIGERLy POUR L'ACHAT DE PROGICIELS ADMINISTRATIF/FINANCIER

La capacité des logiciels administratifs comptables et financiers actuellement utilisés par le SIGERLy depuis plus de 5 ans ne permet plus de répondre aux exigences demandées par les services. Il convient donc de se doter d'un matériel plus performant.

La commission paritaire SYDER/SIGERLy, réunie le 23 septembre 2010, a validé le principe d'achat en commun de progiciels de gestion financière et de ressources humaines afin de permettre des économies financières et de temps par la mutualisation des procédures de passation du marché.

Pour atteindre cet objectif, il convient de constituer un groupement de commandes au moyen d'une convention qui définira les modalités de fonctionnement.

Il est notamment proposé de désigner le Président du SYDER comme coordonnateur. La validité de ce groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy expirera à l'achèvement de l'exécution du marché à conclure par le groupement de commandes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy pour l'achat de progiciels de gestion financière et de ressources humaines ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette convention.
- Les crédits relatifs à l'achat de progiciels seront inscrits au budget 2011 en dépense au chapitre 20 article 205.



C-2011-02-09/08

**ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LAQUELLE LE SIGERLY A AMÉNAGÉ
LA CHAUFFERIE BOIS DE LA ZAC DU CONTAL A LA TOUR DE SALVAGNY**

En date du 3 mars 2003, le conseil de la Communauté Urbaine de Lyon a décidé de lancer l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement sur le territoire de la commune de La Tour de Salvagny, dans le secteur du Contal (délibération numéro 2003-1042).

Cette opération d'aménagement a été réalisée dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté dénommée "ZAC du Contal". L'aménagement et l'équipement de la zone ont été confiés à l'OPAC du Rhône en vertu d'une convention publique d'aménagement régularisée le 9 juin 2004 et devenue exécutoire par suite de sa transmission à la Préfecture du Rhône le 22 juin 2004.

L'ensemble des constructions de la ZAC du Contal est ou sera alimenté pour le chauffage au moyen d'une chaudière au bois associée à un réseau de chaleur permettant de desservir les différents bâtiments.

La commune de La Tour de Salvagny a, par ailleurs, choisi de transférer au SIGERLY par délibération du 21 décembre 2006, la compétence de production et de distribution publique de chaleur pour la prise en charge de cette chaufferie biomasse.

Afin de régulariser la situation, il a été convenu entre les différentes parties que l'OPAC du Rhône, propriétaire de l'ensemble des terrains correspondant à la ZAC du Contal (acte de vente entre la commune et l'OPAC publié au cinquième bureau des hypothèques de LYON le 17 janvier 2007, volume 2007 P, numéro 299) vendrait à l'euro symbolique au SIGERLY, la parcelle de terrain sur laquelle le SIGERLY a aménagé la chaufferie bois.

La vente en question concerne une parcelle de terrain nu d'une surface arpentée de 520 mètres carrés. Cette parcelle figure au cadastre de la commune de La Tour de Salvagny sous les mentions suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	88	CONTAL	00ha 05a 20ca

Les frais annexes (taxes, enregistrement, émoluments de formalités, ...) sont estimés à 1 400,00 euros.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Corinne DUBOS, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- SE PRONONCE favorablement sur les conditions de l'achat du terrain telles que décrites ci-dessus.
Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2011, article 2111 du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » ;
- AUTORISE le Président à signer l'acte ainsi que tout document relatif à cette affaire.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 9 FEVRIER 2011

BULLETIN N° 147

76^{ème} Année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ETAT DES PRÉSENTS	4
ORDRE DU JOUR	5
ADOPTION DU BULLETIN N° 146 DU 14 DECEMBRE 2010	7
COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	7
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	10
<input type="checkbox"/> Délibérations pour acte :	10
↳ Compte-rendu des décisions prises par le Président.....	10
↳ Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°c_2008-04-09 /05 du 9 avril 2008.....	10
↳ Compte-rendu des décisions prises par le bureau du 25 janvier 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°c_2008-06-25 /07 du 25 juin 2008.....	10
<input type="checkbox"/> Délibérations	10
↳ Débat d'orientation budgétaire 2011	10
↳ Contributions à mettre en recouvrement en 2011 pour les charges dues par les communes au SIGERLy	20
↳ Vente des locaux du SIGERLy 2/4 petite rue de la Rize à Villeurbanne.....	22
↳ Extension des locaux au siège du SIGERLy rue de la Baisse à Villeurbanne.....	22
↳ Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy pour l'achat de progiciels administratif/financier.....	23
↳ Achat d'une parcelle de terrain sur laquelle le SIGERLy a aménagé la chaufferie bois de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny	24
QUESTIONS DIVERSES	25
DÉLIBÉRATIONS	26

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ OULLINS, MERCREDI 9 FEVRIER 2011</p>

Le mercredi 9 février 2011 à 18h35, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 2 février 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à la salle des fêtes d'OULLINS, Parc Chabrières – 44 Grande Rue.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian AMBARD

Nombre de délégués en exercice..... 112
Nombre de délégués titulaires présents 66
Nombre de délégués suppléants présents 4
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 70

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

Néant

Assistent à la réunion :

Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services

Madame VALANTIN, Responsable des services administratifs

Mesdames GRANDFORT, MOREL, RONDIERE ROSSET, SALIGNAT et THORAL,

Messieurs ESCUDER et FLAMMARION, services administratifs

Monsieur DESBOUIS, Responsable service concessions

Mesdames BLACHIER et RAIMBAULT, Messieurs FOURNEAU, GRAIL services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public

Madame HENNET, Responsable service Énergies

Monsieur PILLET, service Énergies

ETAT DES PRÉSENTS

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES	X	M. BALAIS	A. BONY	X
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET	X	W. RAMOS	C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU	A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET	R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS	E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY		B. DIALINAS	C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS		A. GUERRIER	A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN		A. ROUX	P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ	X	J. TOUILLON	E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL	P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS	D. GAIDIER	
Communay	G. BELLEVILLE	X	J-P. CHONÉ	X	G. BARDENET	C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	P. CORET	X	L. BESSON	C. PRADINAS	X
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN	E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	e	R. MARTIN	C. SANTINELLI	
Dardilly	M. ANDRE	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX	X	G. LAMY
Décines-Charpieu	V. BLANCHET	X	F. PIRET		B. MERCADER	F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	e	A. LELIEVRE	E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	X	M. ATHANAZE	H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN		E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN	X	A. ESCOURROU	X	L. FILLoux	C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE	L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON	M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM		S. CROZE		G. MICHAUD	B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	e	A. PIGEON	A. DARTOIS	e
Irigny	G. RONY		P. BOSGIRAUD	X	G. ROBIN	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE	A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	X	R. THOLLET	P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	e	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER	P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON	J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN	P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	e	P. LE GALL	G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ	X	P. FARNIER	X	B. CHENANI	D. CHIZAT	
Polemieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	e	S. ULRICH		J.B. MICHEL	C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL	e	J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI	J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	e	G. JEGO	C. COMTE	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS	J. WELKER	
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	e	C. DUBUIS	e	E. DEBARD	C. BASSET	X
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	X	C. BEN LEMBAREK	J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT	X	Y. GAVAULT	D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE	e	G. CARTON	C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL		V. TOUTANT		D. YVOREL	Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI	e	F. BOTTURA	G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG	P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE	P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	X	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON	M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	X	G. DURIEU	A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD	X	C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO	M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT	e	D. GIRARD		B. MINASSIAN	Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	X	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU	J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON		
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER	S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN	R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG	H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	X	E. MESNIER	G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n°146 du 14 décembre 2010 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2011-02-09/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 : sans objet
 - C-2011-02-09/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 25 janvier 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 jui n 2008 ;
 - C-2011-02-09/03 • Débat d'Orientation Budgétaire 2011.
- Délibérations :
 - C-2011-02-09/04 • Contributions à mettre en recouvrement en 2011 pour les charges dues par les communes au SIGERLy ;
 - C-2011-02-09/05 • Vente des locaux du SIGERLy - 2/4 petite rue de la Rize à Villeurbanne ;
 - C-2011-02-09/06 • Extension des locaux du SIGERLy - 30 rue de la Baisse à Villeurbanne ;
 - C-2011-02-09/07 • Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy pour l'achat de progiciels administratif/financier ;
 - C-2011-02-09/08 • Achat d'une parcelle de terrain sur laquelle le SIGERLy a aménagé la chaufferie bois de la ZAC du Contal à La-Tour-de-Salvagny.
- Questions diverses.



La séance est ouverte à 18h35 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- Mes chers collègues, je vous demande de prendre place, nous allons commencer le comité.

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans la commune d'Oullins où il y a très longtemps que nous n'étions pas venus.

Nous allons demander à M. Christian Ambard de venir nous rejoindre momentanément.

Monsieur le Sénateur-Maire, qui est au Sénat ce mercredi, nous prie de l'excuser. C'est M. Ambard, adjoint à la voirie, qui va nous faire un petit commentaire sur cette charmante commune d'Oullins, que je connais bien.

M. AMBARD.- Monsieur le Maire François Noël Buffet est retenu à Paris. Il ne peut pas être parmi nous. Il me revient donc l'honneur de vous dire un petit mot sur notre commune.

Oullins : c'est 26 500 habitants, 440 hectares. C'est une commune qui a tout un passé cheminot, à l'instar d'autres communes alentour. C'est une commune qui a évolué, maintenant on y trouve beaucoup de logements de qualité (exemple : ZAC Narcisse Bertholey).

Les grands enjeux sur la commune sont : l'îlot de la Camille en remontant sur Saint-Genis-Laval, et le plus gros morceau : l'arrivée du métro. Le tunnelier est pratiquement arrivé sur le lieu de la station du métro. L'objectif est bien sûr que les gens puissent se déplacer plus facilement.

Autres gros travaux : le déplacement du passage à niveau qui se trouve vers la gare ferroviaire. Il n'y aura plus de passage à niveau mais une trémie qui passera sous la voie ferrée.

Grosse inauguration récemment : notre médiathèque. C'était l'un de nos grands projets.

Oullins, c'est aussi pas mal de verdure. Ce n'est pas parce que je suis adjoint à la voirie et au cadre de vie, mais j'insiste car, comme vous pouvez le voir, nous avons un magnifique parc : le parc de Chabrières, et un autre parc naturel : le Bois du Merlo, juste à côté du stade du Merlo.

Nous avons en projet de créer un autre parc, qui s'appelle le Bois de Sanzy, qui est un peu plus loin. Le but de l'opération est d'encercler Oullins avec un jardin sans fin, c'est-à-dire de pouvoir communiquer, toujours en ayant un trait d'union de verdure.

Tels sont les grands projets sur la commune d'Oullins.

Je vous souhaite de passer une bonne soirée. Travaillons bien. Merci. Et surtout, je vous invite à venir visiter Oullins.

(Applaudissements).

M. ABADIE, Président.- Comme nous sommes à Oullins, nous allons leur faire une agréable surprise.

Mon cher collègue, vous pourrez annoncer à M. le Sénateur-Maire que nous aurons le plaisir de verser sous peu à la commune une somme non négligeable de 9 968,45 €.

Cette somme correspond à un fournisseur qui n'a pas versé sa TLE. Vous vous rappelez certainement que nous vous avons demandé de prendre en charge votre TLE pour la vérifier, la contrôler et faire les rattrapages pour ceux qui avaient fait des omissions.

Nous avons donc contrôlé la société Poweo, qui n'avait pas payé la TLE à 49 de nos communes. Le montant global dû est important : 123 321 €. Nous avons fait un redressement, en incluant les intérêts moratoires, conformément à la loi, et la commune d'Oullins va récupérer 9 968,45 €.

Voici donc une bonne surprise en cette période de disette.

(Applaudissements).

Je vous propose de commencer cette assemblée générale.

Auparavant, quelques éléments : pour les prochains comités : pensez bien à vous inscrire, présent ou absent, sur l'extranet. Nous avons maintenant un bel outil, et depuis la semaine dernière vous pouvez notamment consulter vos contributions sur le site. Je vous expliquerai un peu plus les modalités tout à l'heure lorsque nous aborderons le vote des contributions.

Je vous informe que le prochain comité syndical se déroulera le 30 mars à Couzon au Mont-d'Or.

▪ **Désignation du secrétaire de séance**

M. ABADIE, Président.- Le secrétaire de séance est notre collègue : M. Christian AMBARD.

Nous avons des collègues qui sont excusés : (Lecture de la liste des personnes excusées).

ADOPTION DU BULLETIN N° 146 DU 14 DECEMBRE 2010

M. ABADIE, Président.- Nous allons commencer ce comité avec l'adoption du bulletin n°146 du 14 décembre 2010.

Je n'ai eu aucune observation. Y a-t-il des remarques ? Non.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ?

Le bulletin n°146 du 14 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE, Président.- (*Lecture du compte rendu d'activités*).

- **Le Bureau statutaire s'est réuni le 25 janvier 2011.**
- **Le Bureau restreint s'est réuni les 1^{er} et 8 février 2011.**
- **22 décembre 2010 : Rencontre avec Monsieur NADAL, Directeur territorial d'ERDF Lyon Métropole**
- **5 janvier 2011 : Réunion avec NUMERICABLE**
- **5 janvier 2011 : Réunion avec France TELECOM**
- **11 janvier 2011 : Réunion de travail avec les membres du Bureau statutaire**
- **18 janvier 2011 : Visite de l'agence centrale de supervision des compteurs LINKY**

La visite de l'agence centrale de supervision des compteurs LINKY s'est avérée très intéressante. Si certains d'entre vous souhaitent visiter ce site, il serait intéressant peut-être d'organiser une visite. On a dit beaucoup de choses sur les compteurs LINKY, vous constaterez que c'est un outil merveilleux.

- **18 janvier 2011 : Vœux aux agents avec les membres du Bureau restreint**
- **21 janvier 2011 : ALE – Groupe de travail sur les orientations stratégiques. (Représentation par Y. CORON)**
- **26 janvier 2011 : Assises de l'Énergies (Représentation par C. DUBOS)**
- **26 janvier 2011 : Rencontre avec Madame Michèle BELLON, Présidente d'ERDF**

A propos de ma rencontre avec Madame BELLON, Présidente d'ERDF, étant invité, je suis allé à Paris et j'en ai profité pour aborder des questions importantes. En effet, ERDF a aujourd'hui, comme toutes nos collectivités, des problèmes financiers et des restrictions budgétaires, ce qui a un impact pour les syndicats sur toute la France. Car nous ne sommes pas les seuls concernés, notamment concernant la redevance R2 et l'article 8.

Il y avait d'autres éléments, mais c'étaient les plus importants, car cela a des conséquences financières pour notre syndicat, à savoir que pour la redevance R2, cela représente 350 000 €, si

j'ai bonne mémoire. Et pour l'article 8, on avait une baisse de 15 % pour l'année 2011 et 15 % encore pour l'année 2012.

Vous comprendrez donc l'intérêt de ma visite.

J'avais demandé à mes collègues des autres syndicats de la région Rhône-Alpes si certains d'entre eux montaient à Paris. Malheureusement aucun d'entre eux n'était représenté. Il n'y avait que moi. Je leur avais toutefois demandé s'ils souhaitaient que j'aborde des questions qui les concernaient également. J'ai donc abordé d'autres questions, notamment à propos du photovoltaïque, avec la période de blocage des branchements, etc.

Madame BELLON s'est engagée à venir rencontrer l'ensemble des présidents de syndicat de la région Rhône-Alpes. Je pense qu'un rendez-vous sera organisé et que nous aurons l'occasion de la rencontrer dans un délai assez court.

Les deux points qu'elle a abordés, où il me semble que des réponses positives ont été apportées, concernaient la redevance R2. Je rappelle qu'ERDF ne voulait plus nous verser la redevance R2 sur des travaux qui avaient été réalisés sous un autre mandat que celui du SIGERLy. À savoir notamment lorsque c'était un aménageur, que ce soit la SERL ou un OPAC, ou quand c'étaient des travaux faits par le Département ou le Grand Lyon, du fait que pour eux, il n'y avait pas un mandat direct qui avait été confié puisqu'ils n'étaient pas adhérents du SIGERLy.

L'une des solutions que l'on avait envisagée était de proposer de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée, ce qui permettait de transférer. Mais ce ne sera pas nécessaire car j'ai eu l'engagement de Mme BELLON qu'à la fin des travaux, si cette remise d'ouvrage est faite à la commune, ERDF payera automatiquement.

Donc, il nous suffit simplement d'avoir le courrier de remise d'ouvrage. Il y aura certainement un décalage parce qu'il y a toujours un délai, notamment au Grand Lyon, vu que les remises d'ouvrage ne sont faites qu'un an après. On attend la reprise des végétaux et autres. Mais on aura l'assurance de toucher cette redevance R2.

Voilà pour le problème de la redevance R2.

Concernant l'article 8, les montants sont plus faibles, on touchait à peu près 380 000 €, plus 10 %, soit 420 000 € euros. À 15 % de moins, on allait tomber en dessous de 300 000 €. Ce sont des sommes plus faibles, néanmoins Mme BELLON m'a assuré que cela rentrait dans le cadre de la négociation.

Nous allons donc négocier avec ERDF. L'idée n'est pas de négocier individuellement mais peut-être avec l'ensemble de nos syndicats.

Voilà pour ma rencontre avec Mme BELLON.

- **28 janvier 2011 : Présentation du réseau de chaleur de Sathonay-Camp avec la participation d'Yves CORON**
- **1^{er} février 2011 : Présentation programmation travaux ERDF pour 2011**
- **2 février 2011 : Rendez-vous en Préfecture : les enjeux de la Métropolisation**

Concernant mon rendez-vous avec la Préfecture, relatif aux enjeux de la Métropolisation : celui-ci était très important, je tenais à le dire. Au cours de cette rencontre, plusieurs présidents de syndicat, plusieurs présidents de communauté de communes du Grand Lyon bien sûr (M. COLLOMB), des syndicats de rivière, des maires, etc., étaient présents.

Il y a eu une présentation par la Préfecture de ce qui va se passer sur le territoire au cours de l'année 2011, à savoir, le regroupement des communes qui ne sont pas dans une communauté de communes. Cela concerne quelques communes, notamment dans l'est de la région Rhône-Alpes.

La question qui a été abordée est : qu'en est-il des syndicats ?

La volonté politique est de faire disparaître les syndicats, notamment les syndicats sans fiscalité propre. Nous comptons plus de 145 syndicats dans la région, ce qui est énorme. L'objectif est de réduire leur nombre à 75.

Voilà des sujets importants.

Je ne vais pas vous refaire l'histoire, mais parler de nous, syndicat de gaz et d'électricité.

La question a été abordée par un maire, cela nous a évité à moi-même et à mon collègue M. Paul VIDAL, qui représentait le SYDER, de la poser : qu'en est-il du SYDER et du SIGERLy ?

La Préfecture a répondu, par l'intermédiaire de Mlle TAILLARDAT, en rappelant la loi du 7 décembre 2006 qui stipule que nous devons être une structure départementale.

Donc je pense qu'il faut continuer dans cette voie, sachant que d'autres velléités sont en train de se dessiner, notamment par le Grand Lyon, qui souhaite -je cherche un mot gentil- s'approprier l'ensemble des compétences du syndicat.

Et aujourd'hui il y a un grand débat sur les réseaux de chaleur, j'ai même le planning, puisqu'une commission spéciale a été créée au Grand Lyon qui souhaite prendre la compétence des réseaux de chaleur au 1^{er} janvier 2012.

Comme vous le savez, chez nous c'est une compétence optionnelle : 11 communes ont transféré cette compétence. Nous gérons deux réseaux : celui de La Tour de Salvagny et celui de Sathonay-Camp.

Comment cela va-t-il se passer ? Les éléments que j'ai sont assez confus, je le dis honnêtement. Je n'arrive pas à savoir exactement ce qu'ils souhaitent, on m'a parlé de réseau d'intérêt communautaire, et que le SIGERLy garderait les autres réseaux. Je ne sais pas.

Pour que le Grand Lyon puisse avoir cette compétence, il faut que ce ne soit pas une compétence optionnelle mais totale. Je ne vois pas comment ils peuvent prendre une compétence totale mais bon...

Nous avons une rencontre de prévue lundi 14 février prochain. J'en saurai un peu plus. Nous vous tiendrons informés. Mais sachez que les choses vont se précipiter.

Je crois qu'il faudra être vigilant dans tous ces domaines. J'aurai le plaisir de vous en parler ultérieurement. Mais sachez que c'est un sujet qui nous préoccupe énormément car c'est tout de même le devenir de nos syndicats.

Il y a quelque chose qui me réconforte. On a rappelé que le Grand Lyon ne pouvait pas absorber le SIGERLy en tant que tel, puisque pour absorber un syndicat, il faut que celui-ci soit à une échelle territoriale inférieure à l'autorité qui souhaite l'absorber. Par exemple, un syndicat qui aurait un territoire en totalité dans le Grand Lyon pourrait être absorbé en totalité.

Nous avons la chance d'avoir des communes qui sont hors Grand Lyon. De ce fait, législativement, ils ne peuvent pas absorber le syndicat.

Mais actuellement il y a des pourparlers avec la Préfecture pour absorber d'autres communes : je pense à la commune de Millery, il y a le débat avec Chaponost, avec Brignais. Donc si au fur et à mesure ces communes sont absorbées dans le Grand Lyon, à un moment donné on risquerait d'être à une taille inférieure - pour l'instant Chasselay n'est pas concernée, mais cela pourrait arriver -, au territoire du Grand Lyon. Et à ce moment-là, en effet, le Préfet pourrait décider de faire absorber le syndicat par le Grand Lyon.

D'où notre intérêt me semble-t-il, aussi bien pour le SYDER que le SIGERLy, d'être à la taille départementale.

J'ai terminé le compte rendu d'activités.

Avez-vous des questions ?

M. PARIOST (Chasselay).- Sauf volonté exprimée par le Préfet, Chasselay n'envisage pas du tout d'intégrer le Grand Lyon.

M. ABADIE, Président.- Je le souhaite fortement.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Délibérations pour acte :

M. ABADIE, Président.- Maintenant je vais vous donner lecture des délibérations pour acte :

C-2011-02-09/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Sans objet pour la période du 14 décembre 2010 au 9 février 2011.

Confère délibération page 26.

C-2011-02-09/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 25 JANVIER 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 26.

S'agissant de la charte signée avec l'ADEME pour la professionnalisation des agents (délibération B-2011-01-25/04), celle-ci permettra de valoriser le syndicat et ses agents.

Voilà pour l'ensemble des décisions qui ont été prises par le bureau.

Je vous propose maintenant de passer au débat d'orientation budgétaire.

Délibérations

C-2011-02-09/03

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2011

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 27.

Dans le sommaire, plusieurs points que l'on va étudier. Ce sont les objectifs et les obligations légales de ce débat.

(Lecture du sommaire du débat d'orientation budgétaire 2011).

Comme chaque année, le comité syndical est appelé à tenir son débat d'orientation budgétaire afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Je rappelle que ce débat n'est pas suivi d'un vote.

C'est l'occasion pour les délégués d'examiner l'évolution du budget en recettes, en dépenses, en investissement et en fonctionnement, et de débattre de la politique du syndicat et de sa stratégie financière.

Le budget 2011 s'inscrit dans le cadre de ces orientations.

Notre but est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, en privilégiant l'autofinancement le plus conséquent possible, et que les efforts d'investissement soient soutenus pour essayer de donner satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes.

Je rappelle que le présent document introductif au débat d'orientation budgétaire présente tous les éléments que j'ai mentionnés tout à l'heure, je ne reviens pas dessus.

Je vais commencer par les objectifs et les obligations légales, qui sont donc les suivants :

- 1) discuter des orientations budgétaires.
- 2) informer sur l'évolution de notre situation financière.
- 3) appréhender les évolutions du secteur de l'énergie et les missions de notre structure.

Tous les éléments que je vous ai donnés tout à l'heure sont à prendre en compte, car malheureusement, dans le secteur de l'énergie nous ne savons pas ce que l'année 2011 va nous réserver. Il y aura certainement énormément d'interrogations.

Je rappelle le contexte : nous sommes actuellement dans une position économique où la reprise est en marche, mais vraiment à petites doses, sans tonus.

Il y a une stabilité de l'inflation en 2011 et les taux d'intérêt ne risquent pas d'avoir de dérapage inflationniste en Europe. Ce qui permet de tirer les conclusions suivantes : le risque à court terme de voir les taux remonter est très faible, ce qui est pour nous intéressant.

Je vous propose de commencer directement par les recettes de fonctionnement, avec une rétrospective.

Évolution des redevances :

Nous rappelons que les principales ressources du syndicat sont les redevances de concessions de GrDF et d'ERDF, et les contributions des communes.

Pour la R1 Gaz, la R1 Électricité, la R2 Électricité et l'article 8, on rappelle sur le tableau les évolutions entre 2005 et 2010, et les prévisions pour 2011.

Je vais surtout m'intéresser à 2010, pour voir l'évolution par rapport à 2009 et donner les prévisions pour 2011 :

- Pour la R1 Gaz : pas de modification majeure, puisque c'est une redevance de fonctionnement. Elle se situe au même niveau, elle était de 366 538 € en 2009, elle sera du même montant pour 2010.
- Pour la redevance R1 Électricité : elle était d'un montant de 286 000 € en 2010 et elle sera identique pour 2011.
- Le R2 Électricité a évolué : elle était de 2,848 M€ en 2009 et elle passe en 2010 à 2,747 M€. C'est dû au fait qu'une partie ne nous sera pas payée, donc forcément il y aura un décalage. Mais pour 2011, elle sera de 2,9 M€ parce que le volume des travaux se maintient à un niveau intéressant.
- Dans l'article 8 du contrat de concessions : on avait 420 000 € en 2010, on l'a mis à 360 000 € pour 2011, pour tenir compte de ce que l'on nous a dit. Mais logiquement on devrait retrouver les montants que l'on avait initialement en 2010.

Je ne reviens pas sur les recettes de concession.

Évolution des contributions :

Les contributions sont en augmentation. Je rappelle que ce sont les contributions qui sont demandées aux communes. Tout à l'heure nous verrons celles de 2011.

Elles progressent puisque chaque année, suite aux travaux, un palier supplémentaire s'ajoute. Vous savez qu'on est sur une période de croissance de 15 ans et il faut attendre la 16^{ème} année pour voir une décroissance.

Logiquement nous devrions avoir une contribution qui évolue en croissance régulièrement. Et pour vous donner un ordre d'idée, pour 2009 elle était de 10 M€. Elle est passée en 2010 à 11,483 M€, soit une progression de 14,82 %. Et pour 2011, elle sera de 12,607 M€, soit une progression de 9,40 %. Donc on constate un tassement. Les progressions antérieures (celles de 2007, 2008) étaient de l'ordre de 30 % puisque c'était la montée en puissance du syndicat, les communes ont réalisé des travaux et on a eu une montée assez rapide des contributions. Dorénavant, je pense que ces contributions vont se maintenir à ces niveaux de 11 à 12 M€ pour le syndicat.

Évolution des contributions par compétence :

Je vais vous donner l'évolution des contributions par compétence. Vous devez avoir un tableau qui vous a été fourni.

Il y a d'un côté la dette : elle correspond aux emprunts effectués par le SIGERLy et la dette du SYDER pour les communes qui avaient fait faire des travaux par le SYDER. Ce sont des dettes qui vont s'éteindre, d'où l'explication de la courbe qui décroît.

La part fixe d'éclairage public, elle, est constante.

L'achat d'énergie augmente, ce qui est normal, puisque malheureusement l'énergie coûte plus cher, 7 % de plus.

La maintenance se maintient par rapport à ce que nous avons dit précédemment.

Les contributions supplémentaires d'éclairage public : c'est un petit plateau. Lorsque des communes commandent des travaux hors de la PPI éclairage public ou hors maintenance classique, à ce moment-là, elles sont prises en compte.

S'agissant des travaux d'éclairage public, vous voyez une progression régulière, notamment parce qu'il y a eu la prise en compte des programmes de PPI d'éclairage public dans les communes. Nous sommes à un volume de 1,5 M€ pour 2009, il est passé à 2 M€ en 2010 et il passera à 2,3 M€ en 2011.

Pour la dissimulation des réseaux, on a eu une forte croissance, qui continue puisque pour l'année 2009 elle était de 3,30 M€, elle est passée à 4,475 M€ en 2010, et elle passera en 2011 à 5,267 M€.

Nous avons constaté cette année 2011 que ce sont principalement les communes de l'est qui font des travaux. Ce qui n'était pas le cas les années précédentes. C'était plutôt les villes de l'ouest, du sud et du nord, qui avaient fait énormément de travaux.

Réseau de chaleur : c'est tout petit, vous ne le voyez même pas apparaître dans le tableau.

Voilà pour les évolutions des contributions par compétence.

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont stables, même avec certaines diminutions.

La seule qui bouge énormément, nous aurons l'occasion d'en reparler dans le budget, c'est dans les charges à caractère général : l'éclairage public : nous passons de 3,5 M€ à 4,5 M€ en 2010.

Plusieurs explications :

C'est bien sûr l'augmentation de l'achat de l'énergie.

C'est la TLE que l'on va payer maintenant pour la part Département, puisque vous savez qu'à partir de cette année les communes vont payer une taxe locale d'électricité sur l'éclairage public. Il faut savoir que cette taxe locale d'électricité, vous allez désormais la payer sur l'éclairage public, sachant que concernant la part qui revient aux communes, elle vous sera reversée par le syndicat.

Par contre, pour la part qui est de 4 % affectée au Département, celle-ci malheureusement, on va la récupérer et la donner au Département.

Ceci s'ajoute à l'augmentation de l'électricité, à l'augmentation de la taxe CSPE qui passe de 4,5 à 7,5 €/MWh, c'est une taxe pour aider aux énergies renouvelables. On avait fait le calcul, c'est presque une progression de 23 à 25 % sur le volet achat d'énergie. C'est important. D'où l'explication de 1 M€ supplémentaire.

Pour le reste, pas de gros changement.

Pour le personnel, on passe de 1,9 M€ à 2 M€.

Pour les autres charges de gestion courante : de 1,299 M€ à 1,3 M€. Cela ne bouge pas.

Les charges financières passent de 1,750 M€ à 2 M€.

Pour un total qui passe de 8,4 M€ à 9,9 M€, sachant que c'est le fameux million qui fait vraiment la différence.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Nous passons à l'évolution des dépenses d'éclairage public :

On constate une augmentation importante : on passe de 2,3 M€ à 3,4 M€. Je ne reviens pas sur ce point là, c'est l'achat d'énergie qui pénalise énormément.

Évolution de transfert de la compétence éclairage public :

Je vous donne les évolutions de transfert de la compétence éclairage public : 32 communes en 2007 ont confié cette compétence, 33 depuis le 1^{er} janvier 2009.

Nous avons aussi valorisé les certificats d'économie d'énergie, pour une valeur de 48 000 € pour 2009. Et pour 2010, on les a déposés au registre mais on ne sait pas à quel prix ils vont nous être rachetés.

Concernant les études énergétiques, plusieurs diagnostics d'éclairage public ont été faits en 2010 à : Sathonay-Village, Brignais, Champagne, Limonest et Vourles. Pour eux, les diagnostics et les plans d'aménagement ont été terminés.

Pour Saint-Genis-Laval et Millery, les études sont en cours.

Je rappelle malheureusement que l'ADEME, faute de moyens, a décidé de ne plus subventionner ces études.

Les prévisions pour 2011 : des études sont prévues pour Ternay, avec un montant estimé à 10 000 € sans subvention. Ce sont des études déjà prévues en 2010 mais qui n'avaient pas pu être engagées par manque de support.

Pour le CEP, le conseil énergie partagé : je rappelle qu'en 2010, 39 communes avaient signé cette convention gratuite. Cela représente un pourcentage de 70 % des communes.

Le nombre d'études réalisées pour des audits énergétiques globaux : 8 en 2010.

Les contrats d'exploitation : Champagne, Décines, La Mulatière, Neuville sur Saône, Saint-Cyr au Mont d'Or.

Pour les diagnostics bâtiments : Bron, Caluire, Oullins, Vénissieux.

Études de faisabilité d'un réseau de chaleur : La Mulatière.

Pour les études de faisabilité solaires thermiques : aucune.

Pour les CEE (certificats d'économie d'énergie), le nombre de certificats déposés était de : 10 000 en 2009, 9 016 pour l'année 2010.

Le nombre de diagnostics de performance énergétique réalisés : 63 faits par des bureaux extérieurs et 18 en interne. En effet, nous réalisons, quand c'est possible, les études en direct.

Au niveau des audits énergétiques globaux : vous avez la liste, avec les montants.

- Brignais : 24 817 € qui seront réalisés en 2011 mais engagés en 2010.
- Champagne au Mont d'Or : engagés en 2009 mais réalisés en 2010.
- Chasselay : engagés en 2009, réalisés en 2010.
- Couzon au Mont d'Or : ce sera sur le budget de 2010 pour 8 372 €.
- Grigny : 38 750 €.
- Millery : engagés en 2009 mais réalisés en 2010.
- Neuville sur Saône : engagés en 2009 mais réalisés en 2010, pour 32 471 €.
- Saint Cyr au Mont d'Or : 9 209 €.
- Saint-Fons : 38 093 €.
- Saint-Germain au Mont d'Or : 11 183 €.
- Saint-Romain au Mont d'Or : 0 €, réalisés en interne.

Voilà pour les audits énergétiques globaux.

Pour l'aide à la mise en place de contrats d'exploitation de chauffage :

- Chaponost : engagés en 2009 mais réalisés en 2010, pour 2 978 €.
- Neuville sur Saône : engagés en 2009 mais réalisés en 2010, pour 4 868 €.

Sont engagés pour : Champagne 2 452 €, Saint-Cyr au Mont d'Or 2 930 € et La Mulatière 3 875 €, ce sont des audits.

- Pour Décines et Caluire : réalisés en interne. Cela ne coûte rien.

L'étude de faisabilité du réseau de chaleur pour La Mulatière : il a été réalisé en interne.

Les diagnostics bâtiments :

- Caluire : centre social Painlevé, groupe scolaire E. Herriot, groupe scolaire Montessuy, pour un montant global de 15 000 €.
- Oullins : la piscine 11 721 €.
- Vénissieux : groupement scolaire, pour 9 329 €.
- Bron : le gymnase a été réalisé en interne.

Voilà pour l'ensemble de ces diagnostics.

On rappelle que ces diagnostics et ces audits ont été subventionnés à hauteur de 70 % par l'ADEME et la Région, hormis ceux de Brignais et de Saint-Fons, dont on ne connaît pas encore les aides de la Région puisque l'ADEME a arrêté de subventionner. Mais logiquement, on devrait avoir une aide.

L'aide à la mise en place des contrats d'exploitation de chauffage a été subventionnée à hauteur de 30 % pour 2010 (idem pour 2009).

Les prévisions 2011 : les demandes des communes seront ajustées -on le verra au budget- en fonction des contraintes budgétaires et des aides que nous aurons de la Région ou de l'ADEME, qui malheureusement risque de ne rien donner en 2011, y compris en 2012. Nous avons écrit à Paris pour dire notre mécontentement, dire que l'on ne comprenait pas très bien, quand on veut parler de maîtrise de l'énergie, que l'on enclenche les choses et que l'on abandonne en route pour s'occuper d'autre chose. Nous verrons si nous avons des réponses là-dessus.

Brignais : l'audit général engagé en 2010 sera réalisé en 2011.

Restent pour 2011 : Cailloux sur Fontaines : 8 850 €, Fontaines sur Saône : 19 973 €, Genay : 13 276 €, Montanay : 4 425 €, soit un total d'environ 46 000 €.

Pour l'aide à la mise en place des contrats d'exploitation de chauffage, trois communes l'ont demandée : Charly : 3 134 €, Grigny : 6 710 €, et Saint-Fons : 11 673 €.

Les autres : Chasselay, Collonges, Communay, Curis au Mont d'Or, Genay, Oullins, Saint-Germain au Mont d'or seront réalisés en interne.

Diagnostics de bâtiments : sur ce tableau, nous avons des coûts liés aux prix des anciens marchés. Et comme nous avons renouvelé nos marchés, ils sont appelés à être modifiés. C'est pour que vous ayez un ordre d'idée de l'ensemble de ce qui est fait en diagnostics bâtiments : un montant de 60 000 €.

- Bron : Hôtel de ville, groupe scolaire Garenne, groupe scolaire Anatole France, pour 25 295 €.

- Cailloux : mairie 2 213 €.

- Fontaines : groupe scolaire des Marronniers, espace de la Chardonnière, espace Ronzière, gymnase Ronzière pour 14 053 €.

- Vénissieux : Hôtel de ville et groupe scolaire Moulin à Vent pour 18 000 €

Réalisés en interne : Bron, Halle des sports ; Limonest, école maternelle et école primaire ; Vénissieux, médiathèque.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : c'était une mission confiée pour Sathonay, qui est terminée.

Personnel :

Au niveau des agents, l'évolution concernant le personnel : en 2010, 46 agents, plus 2 stagiaires, pour 1,9 M€ de dépenses. Et pour 2011, 48 agents, pour 2,1 M€, les deux stagiaires sont compris dedans.

J'ai l'ensemble des mouvements de personnel, mais je ne vais pas vous donner la liste.

Dépenses d'investissement :

Je vous propose de passer aux dépenses d'investissement. Vous voyez le tassement.

Concernant les travaux d'éclairage public et de dissimulation, pour 2010 ils étaient de 17,448 M€. Ils passent à 17,8 M€ en prévisions pour 2011.

On voit que l'on a ce fameux plafond, puisqu'en 2008 c'était 17,5 M€, en 2009 c'était 18,6 M€, et on voit ensuite un petit tassement.

Pour les fonds de concours, nous avons écrit aux communes, pour celles qui souhaitent investir un peu plus. Pour l'instant nous n'avons pas de retour, on vous donnera cela d'ici le vote du budget, si certaines communes le demandent.

L'année dernière, certaines communes l'avaient fait. On avait eu une petite problématique, puisqu'elles avaient délibéré et la loi avait changé au 1^{er} janvier ; le pourcentage de fonds était passé de 50 % à 75 %. Il avait fallu redélibérer. On verra pour cette année s'il y a des demandes de ce côté-là.

Pour les réseaux de chaleur : on vous rappelle qu'en 2010, une étude pour la gendarmerie de Sathonay-Camp était en cours.

Aujourd'hui deux installations sont en fonctionnement : celle de La Tour de Salvagny et le mini réseau de chaleur de Sathonay-Camp.

Pour vous donner un ordre d'idée, on est à 1 580 kW, dont 250 kW en bois installés, pour La Tour de Salvagny uniquement. Cela correspond à 930 mètres de réseaux.

Pour le photovoltaïque : on vous rappelle les chiffres 2010 :

- Nombre de bâtiments visités (en prospective) par le service énergies : 8.
- Nombre d'études de faisabilité réalisées : 6.
- Nombre d'installations en étude détaillée : 4.
- Nombre d'installations en travaux : 5.
- Nombre d'installations en suivi de fonctionnement : 10.
- Nombre de m² installés : 2 200 m².
- kWc installés : 181.
- Production annuelle théorique prévisionnelle : 272 MWh.
- Production annuelle réelle : 83 MWh. Par rapport à 2009, on a doublé puisqu'elle était de 44 MWh.

Bilan 2010 : l'investissement global est de 1,578 M€. Cela concerne :

- Collonges : salle polyvalente.
- La Tour de Salvagny : chaufferie ZAC du Contal
- Sainte-Foy : médiathèque.
- Vénissieux : CABV.
- Feyzin : centre Léonard de Vinci.
- Bron : espace Jacques Duret, tribunes du stade Pierre Dubœuf.
- Vénissieux : gymnase Jacques Anquetil.
- Craponne : centre de loisirs.
- Feyzin : COSEC.

Les prévisions pour 2011, il y aurait :

- Bron : groupe scolaire Jean Moulin, pour 150 000 € d'investissement.
- Chaponost : groupement scolaire Cordelière, pour 150 000 €.
- Saint-Priest groupe scolaire E. Herriot, pour 101 400 €.
- Tassin-la-Demi-Lune : pôle multi-associatif, pour 77 700 €.

Soit un total d'investissement de 479 100 €. Les chiffres seront affinés au cours du vote du budget.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement : c'est surtout la dette. En capital au 31 décembre 2010, on vous a donné le décompte, elle est en totalité de 61,363 M€, avec une part en taux fixe et une part en taux variable.

Vous pouvez constater que l'on a pu améliorer les taux. Pour vous donner un ordre d'idée, les nouveaux prêts souscrits en 2010 ont permis de baisser les taux.

Bien sûr le taux fixe reste majoritaire, puisqu'il représente un taux moyen de 3,85 % pour 70 % de notre dette.

En taux variable : 1,89 M€ à 3,10 %.

Le prêt à taux structuré à 3,73 % représente 12 %.

Et on a un prêt revolving qui nous sert de prêt relais.

En 2010, les prêts contractés ont été les suivants :

- 8 M€ au taux fixe de 3,21 % à la Caisse d'Épargne.
- 2,250 M€ au taux fixe de 3,64 % à Dexia.

- 750 000 € au taux fixe de 2,52 % à Dexia.

Je sais que les deux de Dexia étaient plafonnés, parce qu'il s'agissait de prêts spécifiques accordés sous certaines conditions que l'on remplissait. Ils étaient très bas, nous en avons profité, malheureusement ils étaient plafonnés. En fait, on a pris ce que l'on pouvait prendre.

Voilà pour la dette en emprunts que l'on a au niveau du syndicat.

Budgets annexes :

Pour le réseau de chaleur de Sathonay-Camp, on rappelle qu'un seul prêt avait été contracté au départ pour un montant de 229 000 €, auprès de la Société Générale.

Et pour la construction du réseau de chaleur de la chaufferie en 2010, un prêt de 2 M€ à taux fixe de 3,98 % a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne, avec un amortissement différé au 30 novembre 2011.

Les sommes débloquées courant 2011 feront l'objet de paiement d'intérêts indexés sur Eonia +0,80 %.

Concernant le budget annexe photovoltaïque : on vous rappelle les prêts souscrits, pour un total de 1,420 M€. À savoir une dette en capital au 31 décembre de 1,377 M€, avec des taux raisonnables : 3,56 % ; 3,90 % ; 4,44 %.

Pour le réseau annexe de La Tour de Salvagny : un seul prêt contracté en 2008, pour un montant de 376 000 € à taux fixe de 4,44 %. Et la dette en capital s'élève à 351 820 €.

Le FCTVA :

On a ensuite en recettes le fonds de compensation de la TVA. Pour 2010, il était de 1,729 M€, et pour 2011, il est de 1,5 M€ en prévisions.

Vous avez aussi le remboursement de la TVA par le concessionnaire, qui est immédiat. Il était de 1,150 M€ pour 2010 et il sera de 1,1 M€ pour 2011, puisque nous sommes sur les mêmes valeurs en travaux.

Conclusion :

Les objectifs pour 2011 sont, bien sûr de tenir compte du Grenelle de l'Environnement, de la maîtrise de l'énergie, d'avoir des bâtiments performants énergétiquement, etc.

L'objectif du syndicat est de pouvoir avoir toujours une bonne gestion des deniers publics et de l'améliorer. Hier encore nous nous avons eu une rencontre avec nos chefs de service, on a vu que sur l'éclairage public, on pouvait encore arriver à obtenir des choses. Nous travaillons dans ce sens-là.

Deux domaines me préoccupent : le photovoltaïque, car avec le moratoire de blocage, on sait que des communes attendent. On est en train de réfléchir parce que les projections que nous faisons ne sont pas aussi favorables qu'on pourrait le penser, il y a des décalages dans le temps entre le moment où l'on fait la réalisation et les mises en route. Parfois il y a des délais très longs. D'ailleurs c'est l'une des réclamations que nous avons faites auprès d'ERDF. À savoir que les délais pour les branchements étaient trop longs, ce qui a évidemment un coût. En attendant l'installation est faite et ERDF n'achète pas l'énergie.

L'un des facteurs très importants pour le photovoltaïque, c'est bien sûr maintenant la baisse d'achat du kWh. Cela nous impose d'avoir des éléments plus concrets pour connaître la rentabilité et la faisabilité des projets.

Il faudra s'interroger dans ce domaine sur ce que l'on veut faire : que souhaite la commune ? Quel affichage veut-elle faire dans le photovoltaïque ? Jusqu'où veut-elle aller ? Sachant que le syndicat se limitera aux possibilités de la faisabilité et pas au-delà.

Bien sûr, il faut maîtriser les charges à caractère général, nous l'avons vu encore hier. Elles se maintiennent bien. Nous les verrons en détail lors du vote du budget.

Les dépenses du personnel : j'en ai parlé tout à l'heure.

La formation du personnel : c'est une volonté très forte.

Maintenant j'ouvre le débat. Je vous ai dit beaucoup de choses. Si vous avez des questions ou des interrogations, n'hésitez pas, nous sommes là pour y répondre.

On va au-delà du vrai débat classique. Là on prépare presque un budget dans les éléments que l'on vous donne.

S'il n'y a pas de question, je propose de continuer puisqu'il n'y a pas de vote.

M. LABIE (Bron).- Un commentaire sur deux ou trois points.

Sur les aspects maîtrise de l'énergie, études, etc., en ce qui concerne la ville de Bron, j'ai vu que des études ont été réalisées et que d'autres sont prévues en 2011. Je voudrais dire que l'étude réalisée l'année dernière va être suivie de travaux cette année.

M. ABADIE, Président.- C'est important.

M. LABIE (Bron).- C'est très important. Quand on fait des études dans une commune, il faut les faire suivre de travaux. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Autre commentaire, concernant l'équipe opérationnelle du syndicat, on a vu les chiffres à l'écran. On a vu une augmentation très importante des effectifs depuis cinq ou six ans, ils ont été multipliés par 4. On est passé de 11 à 49 je crois, et en budget, de 393 000 € à 2,1 M€. Ce sont des augmentations très importantes.

Je crois qu'il faut s'en réjouir parce que cela crée des emplois, et par les temps qui courent, c'est important. Mais la question de fond pour nous, membres du syndicat, c'est de savoir s'il y aura une pérennité au niveau du financement des postes.

Je crois savoir que la réponse est plutôt oui, mais je vais peut-être laisser au Président le soin de répondre à cette question.

M. ABADIE, Président.- La première question me permet de compléter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Vous l'avez vu, l'ADEME ne financera plus, au moins pour les deux années à venir. On souhaite qu'elle revienne sur sa décision. Je rappelle qu'avant il y avait une participation de l'ADEME et une participation de la Région, et le syndicat finançait la différence. Les études ne coûtaient rien aux communes.

On a commencé à réfléchir. Si dans le temps devait se pérenniser le fait qu'il n'y ait plus d'aide des autres collectivités, que ce soit de l'ADEME ou de la Région, qu'est-ce qu'on fait ?

Et la question qui est un peu en gestation, c'est qu'à un moment donné, il faudra faire participer la commune.

Quand cela ne coûte rien, la commune a l'impression que cela n'apporte rien. Mon collègue vient de le dire, ce que nous souhaitons lorsque nous faisons des audits énergétiques ou des diagnostics, c'est bien sûr, qu'ils soient suivis de travaux, sinon il n'y a pas grand intérêt. Au bout de cinq, six ou dix ans, cet audit ne sert plus à rien, il faut le refaire. C'est de l'argent gaspillé.

L'une des idées que nous avons, c'est qu'une partie serait financée par la commune, et serait remboursée à la commune si elle est suivie de travaux dans un certain délai.

C'est un travail que nous sommes en train de réaliser en interne.

Suivi de travaux dans trois ou cinq ans, c'est la réflexion que nous sommes en train de mener. Une commune qui fait la demande, comme elle en financera une partie, cela l'incitera à le faire à bon escient et non à le faire pour le plaisir de le faire. Sachant que si c'est suivi de travaux, cela ne lui coûtera rien puisqu'on lui rembourserait la partie de cet audit.

Nous menons une réflexion là-dessus.

Concernant le personnel, tout à l'heure on l'a vu, qu'en sera-t-il du syndicat dans le futur et des ressources du syndicat ?

Pour l'instant, par rapport au prévisionnel sur quinze ans, les contributions suivent, il n'y a pas de souci de ce côté-là. Nous avons fait un séminaire, le Bureau au complet, où on a fait des projections du devenir du syndicat, avec toutes les possibilités : on a vu qu'il n'y avait pas

d'inquiétude à avoir dans un délai au moins de cinq ou six ans si on arrêtaît du jour au lendemain les travaux d'enfouissement des réseaux.

Après, qu'est-ce qu'on ferait de ce personnel ? Nous avons vu que l'on a du personnel polyvalent, qui peut se reconvertir. Maintenant on fait des audits et études en interne, cela évite de payer des bureaux à l'extérieur cela permet de réaliser des économies.

Je rappelle qu'aujourd'hui le personnel qui a été recruté est payé sur la base des pourcentages que l'on prend en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre pour le compte des communes. C'est 5 % pour les communes qui ont transféré les compétences et 10 % pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence. Cet argent sert à payer le personnel.

On le voit, maintenant on a une stabilisation.

Par contre, l'une des questions qui peut se poser par rapport au conseil en énergie partagé, aujourd'hui toutes les communes n'y sont pas entrées, et si les grosses communes venaient à le faire, on aurait un manque de personnel important, puisque le rapport doit être de 1 pour 50 000, je crois.

Nous avons fait des projections. Là aussi nous sommes en train de mener une réflexion pour savoir si demain cela doit encore être gratuit pour l'ensemble des communes. À un moment donné, les services se payent. Mais nous aurons le temps de voir en temps voulu si cela s'avère nécessaire.

M. MILLET (Vénissieux).- Les dépenses de fonctionnement et de personnel augmentent, mais les dépenses d'investissement et les travaux augmentent fortement aussi, donc il y a une certaine logique. Et ce sont des dépenses publiques dont on connaît l'utilité. On sait où elles arrivent dans nos villes. Elles répondent à un vrai besoin, par exemple l'enfouissement. Quand on décide de faire de l'enfouissement, ce n'est pas simplement pour le plaisir, c'est pour travailler au cadre de vie et à l'amélioration de nos villes.

C'est le cas également sur d'autres sujets, comme l'assainissement par exemple, où on constatait l'autre jour au conseil de communautés du Grand Lyon que la durée de vie moyenne d'un bout de tuyau est de 220 ans.

Donc ceux qui pensent que les dépenses publiques sont trop importantes et qu'il faudrait serrer les robinets de partout, à mon avis devraient peut-être regarder le contenu réel de ces dépenses en termes de réponse aux conditions de vie des habitants. Ce qui me permet de faire deux commentaires.

J'avais évoqué lors d'une précédente assemblée, la question de la loi NOME et des conséquences sur l'augmentation du prix de l'énergie. Et j'avais souhaité que l'on puisse s'exprimer.

M. ABADIE, Président.- Nous l'examinerons au cours d'un prochain Bureau.

M. MILLET (Vénissieux).- Il faudra que l'on y travaille, car derrière il y a un enjeu important pour nous et aussi pour l'habitant.

Bien évidemment, dans ce contexte de la mise en œuvre éventuelle d'une compétence que l'on ne connaît pas bien au niveau de la communauté, il me semble que dans l'agenda, puisque théoriquement la délibération du Grand Lyon devrait être discutée en juin, il faudrait créer dans le semestre les conditions de pouvoir avoir une expression du syndicat. Cela supposerait d'avoir des éléments à présenter, ce qui est compliqué puisque tout se fait de manière accélérée et un peu hasardeuse.

Donc je souhaiterais que dans l'agenda de travail on prenne en compte ces deux éléments.

M. ABADIE, Président.- Merci. Je suis entièrement d'accord avec vous.

C'est valable aussi pour la voirie, puisque je suis aussi vice-président de la voirie au Grand Lyon. Malheureusement nous avons un vieillissement des installations. Nous arrivons à des périodes qui sont au-delà du raisonnable.

D'autres questions ?

Je vous propose de continuer.

M. ABADIE, Président.- On va parler des contributions. C'est notre collègue M. Devinaz qui va présenter.

Auparavant je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont travaillé pour la mise en place de vos contributions sur extranet. Je ne sais pas si vous êtes allés voir.

Aujourd'hui, quand vous allez sur l'extranet, avec votre code, vous pouvez retrouver l'ensemble de vos contributions : la contribution pour l'année, les contributions antérieures, le détail de ces contributions, à quoi elles correspondent, que ce soit dans l'éclairage public, la dette, l'ensemble des tableaux que je vous ai présentés. Vous cliquez et chaque fois vous pouvez aller dans le détail ou imprimer, etc.

Je pense que là, il y a eu un gros travail de fourni. C'est un engagement que l'on avait pris l'année dernière. Nous nous étions engagés à ce que pour les contributions de l'année 2011, nous vous donnerions ces éléments-là. J'ai demandé beaucoup d'efforts à nos services pour que ce soit en temps réel sur vos tableaux.

Je remercie aussi les collègues qui ont participé aux essais, puisque certains d'entre vous ont participé à la mise en place pour donner leurs commentaires.

Je trouve que c'est quelque chose de très bien. Vous pouvez maintenant en temps réel vérifier où vous en êtes dans vos travaux, ce qui a été fait, comment cela a été mis en contribution, si c'est une contribution provisoire ou définitive, etc.

Je pense que maintenant vous avez un bel outil. Bien sûr, si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Mais maintenant, avec toutes les explications que vous avez à l'intérieur, vous ne devriez pas avoir de souci particulier dans les contributions.

Concernant la dette du SIGERLY, jusque récemment c'était une dette contractée avec un emprunt variable. Ce qui fait que vous aviez des fluctuations de cette dette. Souvent d'une année à l'autre, la dette SIGERLY pouvait être modifiée en fonction du taux d'intérêt. Mais il était précisé dans le contrat signé à l'époque, qu'en 2012 cela passait en taux fixe. Donc à partir de l'année prochaine, vous aurez un taux fixe sur cette dette. Ce sera toujours le même montant. Il n'y aura pas de variation due au taux.

M. RODRIGUEZ.- Au niveau de l'extranet, vous avez également la liste des chantiers commune par commune. Dans le cadre de vos préparations de budget ou de compte rendu d'activités au niveau du SIGERLY, vous retrouvez l'ensemble des chantiers qui ont été étudiés, programmés et réalisés sur votre commune année par année, pratiquement depuis le début du transfert de compétence. C'est un outil très pratique pour montrer l'activité qui est faite, pour la plupart dans vos délégations.

C-2011-02-09/04

<p style="text-align: center;">CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2011 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU SIGERLY</p>
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 28.

M. DEVINAZ.- Mes chers collègues, là par contre il y a un vote.

Je vous rappelle que notre comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLY, telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe. Je présume que tout le monde l'a eue.

La répartition définitive des charges incombant à chacune des communes correspond donc à un montant à recouvrer en 2011 de 12 610 574,22 €.

Elles se répartissent de la matière suivante :

- Remboursement des annuités d'emprunts : 1 786 223,79 €. La part SIGERLy représente 532 133,72 €. La part SYDER 1 254 090,07 €.
- Transfert de compétence Éclairage public (part fonctionnement) : part fixe, achat d'énergie, maintenance contribution supplémentaire, le total est de 3 254 006,60 €
- Transfert de compétence Éclairage public (part travaux) : 2 296 548,56 €.
- Transfert de compétence Dissimulation coordonnée de réseaux : 5 267 957,31 €.

M. MILLET a montré qu'elle contribuait à notre cadre de vie. Il y a un élément que j'ajouterai, c'est aussi une adaptation au changement climatique puisque les météorologues nous promettent de plus en plus de « coups de tabac ». Donc on aurait plutôt intérêt à enterrer les choses.

Transfert de compétence Production et distribution publique de chaleur : 5 838 €.

Voilà comment se répartit le moment total.

Y a-t-il des questions ? Tout le monde est bien d'accord sur le tableau ?

M. ABADIE, Président.- Si une erreur s'était glissée, on rectifierait. Mais a priori tout a été contrôlé, je pense qu'il n'y a pas de souci particulier, cela a été fait avec beaucoup de minutie puisque nous-mêmes avons vérifié.

M. DEVINAZ.- Je demande aux membres du comité de se prononcer sur les points suivants :

- Le remplacement de la contribution des communes de 12 610 574,22 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.
- L'inscription au budget primitif 2011 du montant de ces contributions en recettes au compte 74748 « Participations des communes ».

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix :

M. ABADIE, Président.- Une précision : vous savez que normalement il y a la fiscalisation, si vous ne faites rien. Si vous souhaitez le prendre sur votre budget propre, il faut le signaler. Vous allez recevoir de la perception le papier vous donnant la contribution, et vous aurez un délai d'un mois pour le faire.

Je rappelle que vous avez toute latitude pour le choix. Cela peut être la totalité que vous passez sur votre budget principal, mais aussi un pourcentage. On peut faire comme cela depuis 2004.

Je rappelle simplement que nous avons demandé, pour des facilités de gestion, de prendre par colonne. Selon le montant que vous voulez passer d'un côté ou de l'autre, de prendre l'un des montants qui correspond ou le montant de plusieurs colonnes, et non un pourcentage, parce que cela compliquerait un peu les choses.

C'est le seul petit artifice que l'on vous demande de respecter. Sinon, il n'y a pas de souci.

M. DEVINAZ.- Je mets ce rapport aux voix. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons désormais à la vente des locaux du SIGERLy situés 2/4 Petite rue de la Rize à Villeurbanne et à l'extension des locaux du SIGERLy situés Rue de la Baisse à Villeurbanne.

Arrivée de Monsieur MÜLLER – Délégué titulaire de La Mulatière

C-2011-02-09/05

**VENTE DES LOCAUX DU SIGERLy
2/4 PETITE RUE DE LA RIZE A VILLEURBANNE**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 28.

C-2011-02-09/06

**EXTENSION DES LOCAUX AU SIEGE DU SIGERLy
RUE DE LA BAISSE A VILLEURBANNE**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 29.

M. ABADIE, Président.- Je rappelle le contexte : à l'époque où nous avons acheté les locaux de la Rize, nous avons besoin de nous agrandir par rapport aux locaux que nous avons, rue de la Baisse, et nous avons essayé de trouver dans le bâtiment, des locaux.

Malheureusement, le seul local disponible était vendu par une personne qui le vendait très cher. Donc nous n'avons pas pu aller dans ce sens-là. Nous avons trouvé rue de la Rize des locaux qui permettaient provisoirement de nous installer.

Il se trouve aujourd'hui qu'une opportunité s'est présentée. À savoir que le Département, qui est dans le même bâtiment que nous rue de la Baisse, va libérer des locaux. Nous nous sommes mis en contact avec le Département pour savoir si ces locaux pouvaient nous être soit loués, soit vendus. Le Département nous a proposé de les acheter. C'est ce que nous vous avons expliqué la dernière fois.

Les avantages : c'est le regroupement de l'ensemble de nos services dans le même bâtiment. Ce sont des économies d'échelle, notamment aussi des économies de liaison. Il a fallu à l'époque mettre un lien informatique entre la rue de la Baisse et la rue de la Rize, qui coûte assez cher pour avoir une liaison sécurisée. Alors que là on aura la chance de bénéficier du système du Département.

Nous vous proposons de mettre en vente les locaux de la rue de la Rize, puisqu'il se trouve que le marché est en train de repartir. On propose de vendre les 423 m² de locaux de Petite rue de la Rize, que l'on a fait évaluer par les Domaines à 470 000 €, y compris les deux ou trois places de parking aérien.

Il n'y a pas d'importants frais d'acte dedans, sachant qu'ils sont très réduits pour les collectivités.

En contrepartie, on vous propose d'acheter 495 m², avec six places de parking, dans les locaux rue de la Baisse, pour un montant de 650 000 €, parkings compris.

Les deux sont liés, on vous propose d'un côté de vendre la Rize, de l'autre côté d'acheter rue de la Baisse, sachant que l'avantage de ces locaux, c'est qu'il y a très peu de travaux à faire : quelques petits rafraîchissements, des petits problèmes techniques, mais pas de gros travaux.

À l'époque, rue de la Baisse nous avons acheté un plateau, et on avait fait tous les travaux. Là, il n'y en a pas. De plus, le Département est d'accord pour nous mettre les locaux à disposition le plus tôt possible.

Voilà ce que nous vous proposons.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Pour la vente des locaux : quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? *Adopté à l'unanimité.*

Pour l'achat des locaux : qui est contre ? Qui s'abstient ? *Adopté à l'unanimité.*

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au dossier suivant.

C-2011-02-09/07

<p style="text-align: center;">CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SYDER ET LE SIGERLy POUR L'ACHAT DE PROGICIELS ADMINISTRATIF/FINANCIER</p>
--

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 30.

M. ABADIE, Président.- Il s'agit d'une convention relative à un groupement de commande entre le SYDER et le SIGERLy.

Tout à l'heure nous avons parlé du SYDER, nous commençons ainsi à tisser des liens.

M. RODRIGUEZ.- La commission paritaire entre le SYDER et le SIGERLy a commencé à travailler sur des rapprochements techniques.

L'un des soucis que rencontrent les syndicats chacun de leur côté provient des logiciels de gestion et logiciels administratifs.

La capacité des logiciels administratifs, comptables et financiers actuellement utilisés par le SIGERLy depuis plus de cinq ans ne permet plus de répondre aux exigences demandées par les services. Il convient donc de se doter d'un matériel plus performant, en particulier au niveau de la comptabilité analytique, de façon à pouvoir avoir des croisements et des frais par grands services.

La commission paritaire SYDER/SIGERLy qui s'est réunie le 23 septembre 2010 a validé le principe d'achat en commun de progiciels de gestion financière et de ressources humaines afin de permettre des économies financières et de temps par la mutualisation des procédures de passation de marché, puisqu'on est exactement sur les mêmes contraintes financières et budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, il convient de constituer un groupement de commandes au moyen d'une convention qui définira les modalités de fonctionnement.

Il est notamment proposé de désigner le Président du SYDER comme coordonnateur. La validité de ce groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy expirera à l'achèvement de l'exécution du marché à conclure par celui-ci.

La convention a été rédigée, elle est sur le site. Chacun des deux syndicats a travaillé sur les différents modules. En gros, il s'agit d'acheter un moteur indépendant puisque les deux comptabilités seront bien sûr indépendantes. Il n'est pas question de mélanger les deux comptabilités. Par contre, cela permettra d'avoir les mêmes outils de façon à avoir les mêmes procédures.

Sur l'annexe, chacun des deux syndicats a rempli les différents éléments dont ils ont et auront besoin dans un futur plus ou moins proche.

L'annexe, je ne vous la relis pas. C'est assez technique par rapport à l'utilisation de progiciels financiers.

C'est une première étape de travail en commun entre les deux syndicats.

Y a-t-il des questions ?

M. ABADIE, Président.- Une précision : l'avantage de faire ce groupement de commandes avec le SYDER, c'est de préparer l'avenir. C'est-à-dire que le personnel sera formé sur le même matériel et les mêmes logiciels, ce qui fait que si tout se passe bien et que l'on est un seul syndicat, au moins on n'aura pas à remettre en cause les méthodes de travail.

C'est déjà une approche commune d'intérêt, et je pense que c'est important.

M. RODRIGUEZ.- C'est la première étape, et nous allons continuer à travailler sur d'autres projets communs, puisque nous avons, en tant que syndicats, les mêmes soucis, les mêmes besoins et les mêmes services à rendre à nos communes. Et ce qui est le plus intéressant, c'est qu'en mutualisant, on diminue nos coûts chacun de notre côté.

Je vais mettre au vote cette délibération. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. ABADIE, Président.- Nous passons maintenant au dernier dossier.

C-2011-02-09/08

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LAQUELLE LE SIGERLy A AMÉNAGÉ LA CHAUFFERIE BOIS DE LA ZAC DU CONTAL A LA TOUR DE SALVAGNY

Rapporteur : Monsieur Corinne DUBOS, vice-présidente

Confère délibération page 31.

Mme DUBOS.- Ce rapport concerne l'achat d'une petite parcelle de terrain (5 ares) dans la ZAC du Contal, à La Tour de Salvagny.

L'aménagement de cette ZAC a été confié à l'OPAC du Rhône. L'ensemble des constructions de la ZAC est ou sera alimenté par le chauffage au moyen d'une chaudière au bois associée à un réseau de chaleur, permettant de desservir les différents bâtiments.

La commune de La Tour de Salvagny a d'ailleurs transféré au SIGERLy la compétence de production et de distribution publique de chaleur pour la prise en charge de cette chaufferie biomasse.

Afin de régulariser la situation, il a été convenu entre l'OPAC, qui est propriétaire du terrain, et la commune, de vendre à l'euro symbolique au SIGERLy la parcelle de terrain sur laquelle a été aménagée la chaufferie bois.

La vente en question concerne une parcelle de terrain nu d'une surface arpentée de 520 m². Cette parcelle figure au cadastre de la commune de La Tour de Salvagny sous les mentions AC n°88, lieudit : Contal.

Les frais annexes sont estimés à 1 400 €.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les conditions d'achat du terrain et d'autoriser M. le Président à signer l'acte, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

M. ABADIE, Président.- En fait, il s'agit d'une régularisation. Cela n'a pas été fait à l'époque, et l'OPAC du Rhône s'est engagé à céder gratuitement la parcelle. Elle n'est pas bien grande. Sachant que nous en avons l'entretien.

Je pense que cela ne pose pas de souci. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous sommes donc propriétaires d'une parcelle de 520 m².

Je crois qu'il nous reste les questions diverses. Je vous en prie



QUESTIONS DIVERSES

M. RODRIGUEZ.- Je tiens à apporter des précisions complémentaires :

Au niveau du service Éclairage public, nous allons réactiver la commission qui avait travaillé sur les lotissements. Nous allons mettre en route une réflexion par rapport à la pose et la dépose des motifs d'éclairage public festifs de fin d'année. Les volontaires sont priés de se faire connaître.

Également, nous avons une réflexion par rapport au réseau de vidéo protection, par rapport à l'utilisation de supports d'éclairage public comme supports de caméras.

Les municipalités qui auraient un projet en cours ou à l'étude peuvent se rapprocher de nous, de façon à nous aider à mettre au point un document par rapport à l'exploitation conjointe d'un réseau de vidéo protection et de réseau d'éclairage public sur des supports communs.

Dernier point : au niveau de l'extranet, si vous avez des soucis pour vous connecter, pour arriver à avoir des renseignements par rapport à votre fiche, n'hésitez pas à appeler les services du SIGERLy qui vous indiqueront le chemin à suivre pour trouver tous les comptes et éléments concernant votre commune.

Les services sont à votre disposition pour vous aider à piloter cet outil, et également permettre de télécharger la fiche récapitulative complète, commune par commune, ce qui peut vous permettre d'avoir ces renseignements.

Nous avons terminé ce comité. Merci encore à la commune d'Oullins de nous avoir reçus.

Je vous remercie. Notre séance est terminée.

(La séance est levée à 20h00).

DÉLIBÉRATIONS

C-2011-02-09/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je rends compte au Comité des décisions que j'ai été amené à prendre depuis la réunion du comité du 14 décembre 2010 :

☞ **Sans objet pour la période du 14 décembre 2010 au 9 février 2011**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** qu'aucune décision n'a été prise dans la période du 14 décembre 2010 au 9 février 2011 en vertu de la délégation accordée au Président.

Date de réception en Préfecture : 14/02/2011

Date d'affichage : 14/02/2011



C-2011-02-09/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 25 JANVIER 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 25 janvier 2011, en application de la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N° Délibération	Objet
B-2011-01-25/01	Chasselay : convention d'échange de données cartographiques.
B-2011-01-25/02	Convention CNRACL : Gestion des dossiers par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Autorisation donnée au Président de signer la convention.

N° Délibération	Objet
B-2011-01-25/03	Modification du tableau des effectifs - création de poste de rédacteur et ouverture d'un poste à un autre cadre d'emplois.
B-2011-01-25/04	Signature d'une charte avec l'ADEME pour la professionnalisation des agents (Charte CEP).
B-2011-01-25/05	Demande de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions du Bureau du 25 janvier 2011 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

*Date de réception en Préfecture : 14/02/2011
Date d'affichage : 14/02/2011*



C-2011-02-09/03

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2011

Le Comité syndical est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (Art.L.2312- et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les délégués d'examiner l'évolution du budget syndical, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique du syndicat et de sa stratégie financière.

Bien évidemment, le budget 2011 s'inscrira dans le cadre des orientations définies par nos statuts, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et privilégiant un autofinancement le plus conséquent possible et un effort d'investissement soutenu pour essayer de donner satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes.

Lecture du rapport du 9 février 2011 par lequel le Président expose les orientations générales du budget pour l'exercice 2011.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2011

*Date de réception en Préfecture : 14/02/2011
Date d'affichage : 14/02/2011*



C-2011-02-09/04

**CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2011 POUR LES CHARGES DUES
PAR LES COMMUNES AU SIGERLY**

Le Comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLY telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe.

La contribution des communes associées, prévue par l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal.

Le Comité doit se prononcer sur les contributions définitives. La répartition définitive des charges incombant à chacune des communes membres correspond donc à :

un montant total à recouvrer en 2011 de 12 610 574,22 €.

Cette année les charges sont réparties de la manière suivante :

A. Remboursement des annuités d'emprunts :	
→ part SIGERLY :	532 133,73 €
→ part SYDER :	1 254 090,06 €
B. Transfert de compétence Éclairage Public (part fonctionnement) :	
→ part fixe :	340 790,00 €
→ achat d'énergie :	1 852 901,80 €
→ maintenance :	1 056 449,00 €
→ contribution supplémentaire	3 865,76 €
C. Transfert de compétence Éclairage Public (part travaux) :	
→	2 296 548,56 €
D. Transfert de compétence Dissimulation coordonnée de réseaux	
→	5 267 957,31 €
E. Transfert de compétence Production et Distribution Publique de chaleur	
→	5 838,00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- DECIDE le remplacement de la contribution des communes de 12 610 574,22 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.
- DECIDE l'inscription au budget primitif 2011 du montant de ces contributions en recettes au compte 74748 « participations des communes ».

Date de réception en Préfecture : 14/02/2011

Date d'affichage : 14/02/2011



**VENTE DES LOCAUX DU SIGERLy
2/4 PETITE RUE DE LA RIZE A VILLEURBANNE**

Il est rappelé que par délibération du 10 juin 2008 (B-2008-06-10/02) le SIGERLy avait approuvé le projet d'achat de locaux 2/4 Petite rue de la Rize à Villeurbanne, pour faire face à l'accroissement du nombre d'agents.

La superficie de ces locaux est de 423,28 m².

Le coût du local s'élevait à 500 000 €. Y compris le coût de 4 emplacements de parking. Non compris les frais d'actes.

L'avis des Domaines a été sollicité le 10 septembre 2010.

Le prix du local a été estimé à 470 000 € avec une marge de négociation de 10 % y compris les parkings.

Non compris les frais d'actes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE les conditions de vente des locaux décrites ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à procéder à la mise en vente de ces locaux et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2011 article 21318.

Date de réception en Préfecture : 14/02/2011

Date d'affichage : 14/02/2011



**EXTENSION DES LOCAUX AU SIEGE DU SIGERLy
RUE DE LA BAISSSE A VILLEURBANNE**

Il est rappelé que, par délibération du 12 décembre 2007, le Comité avait approuvé le projet d'achat de locaux dans le même immeuble que notre siège actuel, pour faire face à l'accroissement du nombre d'agents. Cette acquisition n'avait pas pu se réaliser. Le SIGERLy avait donc opté pour de nouveaux locaux situés 2/4 Petite rue de la Rize à Villeurbanne.

Or, il s'avère que l'éloignement des deux sites Baisse/Rize est difficile à gérer d'un point de vue technique et humain.

Le SIGERLy a l'opportunité d'acquérir des locaux dans le même immeuble que le siège, au 2^{ème} étage, appartenant au Conseil Général.

La superficie est d'environ 495 m² avec 6 places de parking.

L'avis des Domaines a été sollicité le 18 août 2010.

Le prix du local serait d'environ : 650 000 € y compris les parkings.
Non compris les frais d'actes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- SE PRONONCE favorablement sur les conditions de l'achat des locaux décrites ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;

Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2011 article 21318.

Date de réception en Préfecture : 14/02/2011

Date d'affichage : 14/02/2011



C-2011-02-09/07

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SYDER ET LE SIGERLy POUR L'ACHAT DE PROGICIELS ADMINISTRATIF/FINANCIER

La capacité des logiciels administratifs comptables et financiers actuellement utilisés par le SIGERLy depuis plus de 5 ans ne permet plus de répondre aux exigences demandées par les services. Il convient donc de se doter d'un matériel plus performant.

La commission paritaire SYDER/SIGERLy, réunie le 23 septembre 2010, a validé le principe d'achat en commun de progiciels de gestion financière et de ressources humaines afin de permettre des économies financières et de temps par la mutualisation des procédures de passation du marché.

Pour atteindre cet objectif, il convient de constituer un groupement de commandes au moyen d'une convention qui définira les modalités de fonctionnement.

Il est notamment proposé de désigner le Président du SYDER comme coordonnateur. La validité de ce groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy expirera à l'achèvement de l'exécution du marché à conclure par le groupement de commandes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre le SYDER et le SIGERLy pour l'achat de progiciels de gestion financière et de ressources humaines ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette convention.
- Les crédits relatifs à l'achat de progiciels seront inscrits au budget 2011 en dépense au chapitre 20 article 205.



C-2011-02-09/08

**ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LAQUELLE LE SIGERLY A AMÉNAGÉ
LA CHAUFFERIE BOIS DE LA ZAC DU CONTAL A LA TOUR DE SALVAGNY**

En date du 3 mars 2003, le conseil de la Communauté Urbaine de Lyon a décidé de lancer l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement sur le territoire de la commune de La Tour de Salvagny, dans le secteur du Contal (délibération numéro 2003-1042).

Cette opération d'aménagement a été réalisée dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté dénommée "ZAC du Contal". L'aménagement et l'équipement de la zone ont été confiés à l'OPAC du Rhône en vertu d'une convention publique d'aménagement régularisée le 9 juin 2004 et devenue exécutoire par suite de sa transmission à la Préfecture du Rhône le 22 juin 2004.

L'ensemble des constructions de la ZAC du Contal est ou sera alimenté pour le chauffage au moyen d'une chaudière au bois associée à un réseau de chaleur permettant de desservir les différents bâtiments.

La commune de La Tour de Salvagny a, par ailleurs, choisi de transférer au SIGERLY par délibération du 21 décembre 2006, la compétence de production et de distribution publique de chaleur pour la prise en charge de cette chaufferie biomasse.

Afin de régulariser la situation, il a été convenu entre les différentes parties que l'OPAC du Rhône, propriétaire de l'ensemble des terrains correspondant à la ZAC du Contal (acte de vente entre la commune et l'OPAC publié au cinquième bureau des hypothèques de LYON le 17 janvier 2007, volume 2007 P, numéro 299) vendrait à l'euro symbolique au SIGERLY, la parcelle de terrain sur laquelle le SIGERLY a aménagé la chaufferie bois.

La vente en question concerne une parcelle de terrain nu d'une surface arpentée de 520 mètres carrés. Cette parcelle figure au cadastre de la commune de La Tour de Salvagny sous les mentions suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	88	CONTAL	00ha 05a 20ca

Les frais annexes (taxes, enregistrement, émoluments de formalités, ...) sont estimés à 1 400,00 euros.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Corinne DUBOS, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- SE PRONONCE favorablement sur les conditions de l'achat du terrain telles que décrites ci-dessus.
Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2011, article 2111 du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » ;
- AUTORISE le Président à signer l'acte ainsi que tout document relatif à cette affaire.